

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante et unième séance – Mercredi 10 mars 2021, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>mes</sup> Marie Barbey-Chappuis et Christina Kitsos*, conseillères administratives, *M<sup>me</sup> Roxane Aubry, M. Simon Brandt et M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif.

### CONVOCATION

Par lettre du 24 février 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 9 mars et mercredi 10 mars 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

**1. Exhortation.**

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

**2. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**3. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

- 4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 février 2020 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total brut de 11 831 900 francs dont à déduire des recettes totales pour 3 528 800 francs, soit un montant total net de 8 303 100 francs, ainsi qu'une délibération foncière, à savoir:**
- **Délibération I: 9 767 900 francs brut destinés aux travaux d'aménagements de la voie verte au quai du Cheval-Banc, au réaménagement du passage sous le pont des Acacias et à la restauration des barrières historiques dont à déduire une recette totale de 3 252 500 francs (subventions fédérales et participation de la commune de Carouge), soit 6 515 400 francs net.**
  - **Délibération II: 2 064 000 francs brut destinés à la mise en séparatif des collecteurs des eaux du réseau secondaire, du quai du Cheval-Blanc et, pour partie, du quai des Vernets, dont à déduire une recette de 161 600 francs (participation propriétaires privés) et la récupération de la TVA de 114 700 francs, soit 1 787 700 francs net.**
  - **Délibération III: mise en place d'une concession d'usage du domaine public cantonal au profit de la Ville de Genève pour le passage de la voie verte sous le pont des Acacias. Parcelles DP cantonal N<sup>os</sup> 3513, 3621 et 3620 de Genève-Plainpalais (PR-1394 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M. Pierre-Yves Bosshard.**

La proposition du Conseil administratif relative à l'objet cité en titre a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 4 mars 2020. La commission a traité cet objet lors de ses séances des 29 septembre, 13 octobre, 8 décembre 2020 et 26 janvier 2021, sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Les notes de séances, claires et précises, ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie ici officiellement et chaleureusement.

Pour ses travaux, la commission a pu compter sur les explications complémentaires de M<sup>me</sup> la conseillère administrative Frédérique Perler et de ses collaborateurs, M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, et son adjoint, M. Sébastien Alphonse. Lors de la troisième

---

<sup>1</sup> «Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Développée, 5944. «Mémorial 178<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnancement, 5378.

séance, M<sup>me</sup> Charlotte Malignac, codirectrice de la Direction de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnait en outre les personnalités précitées. Que toutes ces personnes soient également remerciées ici chaleureusement et officiellement.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*  
*(Aménagements des espaces publics)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 9 767 900 francs destiné aux travaux d'aménagements de la voie verte au quai du Cheval-Blanc, au réaménagement du passage sous le pont des Acacias et à la restauration des barrières historiques, dont à déduire:

- une subvention fédérale de 2 053 100 francs liée au projet d'agglomération;
- une subvention fédérale de 5200 francs en faveur de l'assainissement du bruit routier;
- une participation de la commune de Carouge de 1 194 200 francs, soit 6515 400 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 767 900 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 423 600 francs du crédit d'étude partiel voté le 18 mai 2011 (PR-824 – N° PFI 120.011.01) et 18 700 francs du crédit d'étude partiel voté le 13 décembre 2011 (PR-911/10 – N° PFI 101.900.15), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*  
*(Mise en séparatif et rénovation des collecteurs)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 064 000 francs destiné à la mise en séparatif des collecteurs des eaux du réseau secondaire en lien avec les aménagements de surface de la voie verte au quai du Cheval-Blanc, dont à déduire la participation de propriétaires privés pour 161 600 francs et la TVA récupérable pour 114 700 francs, soit 1 787 700 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 064 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2062.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION III*  
*(Concession pour le passage sous le pont des Acacias)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 4, 13 et 16 de la loi sur le domaine public (LDPu) du 24 juin 1961;

vu les articles 4 et 5 de la loi sur l'occupation des eaux publiques (LOEP) du 19 septembre 2008;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et le Canton de Genève en vue de la demande de dépôt par le Conseil d'Etat devant le Grand Conseil d'un projet de loi octroyant une concession d'utilisation du domaine public cantonal à la Ville de Genève pour les parcelles N<sup>os</sup> DP 3513, DP 3621 et DP 3620 de Genève-Plainpalais;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à conclure le contrat de concession, au profit de la Ville de Genève, qui sera octroyé par le Grand Conseil, en vue de l'occupation du domaine public pour une durée supérieure à vingt-cinq ans, sans contrepartie financière, permettant l'usage des parcelles sises à proximité du pont des Acacias N<sup>os</sup> DP 3513, DP 3621 et DP 3620 de la commune de Genève, section Plainpalais.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles nécessaires à l'aménagement projeté, N<sup>os</sup> DP 3708, DP 2174, DP 2187, DP 3619, DP 3616, DP 3513, DP 3620, DP 3621 et 1321 de la commune de Genève, section Plainpalais.

## **Préambule**

La voie verte d'agglomération (VVA) est un projet de mobilité douce d'envergure sur 22 km environ, reliant l'agglomération transfrontalière d'Annemasse à Saint-Genis-Pouilly, en passant par le centre de Genève. Elle constitue un nouvel espace public majeur valorisant l'environnement et le cadre de vie. Elle est également un lieu de promenade propice à la rencontre et à l'échange.

Bénéficiant d'un site propre ou empruntant des voies à faible trafic, la voie verte offre un tracé sécurisé, continu et attractif à tous ses usagers, à pied, à vélo ou en rollers. Elle contribue ainsi à augmenter la part de la mobilité douce dans les déplacements quotidiens et de loisirs. Réalisée progressivement par étapes, elle est financée par les collectivités locales et la Confédération suisse dans le cadre du projet d'agglomération du Grand Genève.

La présente proposition porte sur le tronçon sis sur le quai du Cheval-Blanc, y compris sa partie sise sur le territoire de la commune de Carouge, le passage sous le pont des Acacias et les cent premiers mètres du quai des Vernets.

**Travaux de la commission**

Lors de la première séance de commission, la conseillère administrative Frédérique Perler a expliqué que le tronçon en question devait être entièrement requalifié et végétalisé.

M. Alphonse a souligné que le quai du Cheval-Blanc était vieillissant et qu'il convenait de le transformer en espace public de qualité en conservant des éléments patrimoniaux, comme les barrières. Il a indiqué qu'une opération d'assainissement sur les eaux usées serait réalisée en parallèle. Il a encore fait observer que de nombreux véhicules étaient stationnés le long du quai et pointé le problème aigu de l'intersection avec la route des Acacias, raison pour laquelle le projet prévoit de passer sous le pont.

Il a indiqué que linéairement, le projet se déployait sur 700 mètres avec une largeur de 6 à 8 mètres. L'intervention serait dissociée de la chaussée avec la pose d'un sol unitaire perméable. Les traversées piétonnes seraient favorisées, l'objectif étant que les piétons déambulent du côté des arbres. Un belvédère serait en outre créé pour avoir une vue sur l'Arve. Il a précisé que la Ville de Genève possédait une délégation d'aménagement de la part de la Ville de Carouge pour le petit tronçon sur son territoire.

Il a ajouté que la barrière serait réhabilitée et les arbres conservés avec un revêtement allant jusqu'à leur pied. Le concept ne prévoyait pas de séparer les cycles et les piétons, sans séparation, la logique devant initier chez les utilisateurs une utilisation rationnelle de l'espace avec les piétons du côté de la rivière et les vélos du côté de la chaussée. Ensuite, deux rampes d'accès seraient créées pour passer sous le pont, quelques arbres devant être abattus pour permettre l'installation de ces rampes.

Il a ensuite expliqué que les collecteurs, en régime d'eaux mélangées, étaient anciens et que l'objectif était de séparer ces eaux en rendant à l'Arve les eaux propres et de récolter les eaux usées. Il a indiqué que le Fonds intercommunal d'assainissement finançait cette opération. Il a encore précisé que les coûts de génie civil se montaient à 7,5 millions avec un coût total de 9,5 millions, plus 10 millions en prenant en compte les intérêts intercalaires. Il a attiré l'attention des commissaires sur le fait que la Ville percevrait par ailleurs une subvention dans le cadre du projet d'agglomération. Ainsi, le montant de la première délibération était donc estimé à plus de 6 millions de francs, la seconde délibération étant proche de l'opération blanche. Quant à la troisième délibération, elle concernait un tronçon relativement modeste où il était question de réaliser une concession d'usage de la part du Canton.

A une commissaire qui a demandé si les barrières du belvédère conserveraient le style des barrières 1900, M. Alphonse a répondu qu'il était nécessaire de proposer des barrières qui soient aux normes.

Répondant à la même commissaire qui rappelait que l'Arve débordait de temps à autre et se demandait s'il y avait des risques avec les berges, M. Alphonse a indiqué que le risque de crue avait été pris en compte, ajoutant que les ancrages ne poseraient donc pas de problème.

Toujours en réponse à la même commissaire, M. Alphonse a indiqué qu'il ne serait pas nécessaire de renforcer le pont des Acacias.

La commissaire a ensuite observé que les voitures roulaient assez vite sur la chaussée à cet endroit-là et estimé qu'il devrait être nécessaire de bien marquer les différences entre les espaces dédiés aux différents utilisateurs. Le président de la commission a alors fait remarquer que, selon le projet, il n'y aurait pas, sur la chaussée, d'autre piste cyclable que la voie verte.

M. Betty a alors mentionné que le revêtement serait uniforme, mais avec deux types de liant différents entre la zone piétonne et la zone vélo. Il a indiqué qu'un test avait été mené afin de déterminer les coefficients de liant à utiliser. Il a enfin rappelé que la voie verte n'était pas une autoroute à vélos.

La commissaire a ensuite remarqué que l'éclairage prévu permettrait d'illuminer l'ensemble de la chaussée. M. Alphonse a alors précisé que l'éclairage de la partie piétonne serait plus bas afin de donner une impression plus conviviale, les mâts actuels devant donc être remplacés.

En réponse à une question de la commissaire, M. Alphonse a indiqué que cet éclairage permettrait d'assurer une sécurité suffisante.

M. Betty a alors rappelé l'existence d'un plan lumière qui cible non seulement des aspects environnementaux, mais également des notions de sécurité.

En réponse à une question d'un commissaire, M. Alphonse a indiqué ne pas savoir pour quelles raisons le tronçon devant l'Université était en zone mixte.

M. Alphonse a indiqué que l'autorisation de construire n'avait pas encore été délivrée.

La discussion s'est alors engagée sur la proposition du Conseil administratif de crédit d'étude pour le tronçon suivant (pont Wilsdorf jusqu'au bois de la Bâtie – PR-1387), votée par la commission mais pas encore par le plénum.

Au commissaire qui se demandait pourquoi le Conseil administratif n'avait pas déposé un concept global sur l'ensemble de la voie verte, M. Betty a répondu que les possibilités d'insertion de la voie verte dans le tissu urbain n'étaient pas partout les mêmes, certains secteurs plus faciles ayant été identifiés. Il a ajouté que certains périmètres possédaient par ailleurs déjà des équipements cyclables et que les aménagements différaient donc.



## Proposition: voie verte au quai du Cheval-Blanc

Au commissaire qui faisait observer que sur le plateau, il y avait des terrasses sur ces espaces, M. Betty a répété que la voie verte n'était pas une autoroute à vélos.

Le commissaire a rétorqué qu'il s'agissait d'une zone 20, comprenant que les zones 20 pouvaient être considérées comme voie verte, ce que M. Alphonse a approuvé.

A un autre commissaire qui demandait si la contribution financière de Carouge avait été négociée, M. Betty a indiqué que le devis avait été calculé en fonction du linéaire. Il a ajouté que l'assainissement ne faisait pas l'objet d'une rétrocession de Carouge puisque c'était le Fonds intercommunal d'assainissement qui interviendrait.

En réponse au même commissaire qui s'est interrogé s'il était moins cher de réhabiliter les barrières ou de les détruire et de les remplacer par de nouvelles barrières (dans le style utilisé jusque-là), M. Alphonse a indiqué que des moules seraient réalisés pour refaire les pièces les plus endommagées.

Une autre commissaire a insisté sur le fait qu'il serait nécessaire de bien distinguer l'espace cyclable et l'espace piétonnier pour éviter les accidents. M. Alphonse a répondu à une question portant sur le sol que le liant, selon sa densité, générerait plus ou moins de gravillons et a ajouté qu'il était possible de distinguer les espaces en utilisant plus ou moins de liant, précisant qu'il ne s'agissait pas d'un matériel de récupération.

La même commissaire s'est demandé pourquoi faire cet aménagement alors que les vélos passaient déjà de l'autre côté, remarquant par ailleurs que le système du pont des Acacias fonctionnait très bien.

En réponse, M. Alphonse a exposé que l'idée de passer sous le pont garantissait la continuité de ce parc linéaire, d'autant plus que les temps de vert pour les piétons étaient très courts au passage piéton.

Sur question, M. Alphonse a mentionné que les personnes à mobilité réduite pourraient passer facilement sous ce pont.

M. Betty a confirmé que la piste cyclable serait bidirectionnelle.

En réponse à une autre commissaire, M. Betty a indiqué que le projet n'avait pas été adapté à la suite du résultat des dernières votations cantonales, assouplissant l'exigence de compensation des places de parc. Dans le projet présenté par le Conseil administratif, 49 places de parc seraient supprimées.

La commissaire en question a alors observé qu'il conviendrait de déposer un amendement pour supprimer des places supplémentaires.

En réponse à une question d'une autre commissaire sur les racines d'arbres susceptibles de gêner la marche, M. Alphonse a répondu que le sol serait mal-léable. Il a ajouté que la problématique était plutôt de maintenir les arbres en vie puisqu'ils se trouvaient derrière le cordon boisé le long de l'Arve.

Un autre commissaire a rappelé qu'il avait été demandé à la Ville de Genève de prévoir des espaces plus généreux. Pour lui, le projet présenté n'était pas une voie verte et il doutait du résultat avec des vélos en bidirectionnel, des piétons, des voitures et des places de stationnement. Il doutait également que le revêtement fût très judicieux pour les vélos.

En réponse à un autre commissaire, M. Alphonse a indiqué que, dans le projet présenté, il y aurait 67 places longitudinales, avec 37 places sur Carouge, plus 100 places en épi de l'autre côté de la chaussée.

En réponse à une autre commissaire qui observait que la rampe sous le pont serait très étroite, M. Alphonse a indiqué que la rampe avait été positionnée en fonction des crues de l'Arve, ajoutant qu'elle mesurait 3 mètres de large, mentionnant qu'il n'était pas possible de prévoir une largeur plus importante.

En réponse à une autre commissaire, M. Alphonse a indiqué que l'éclairage dans le passage sous le pont serait analogue au reste de la voie.

M. Alphonse a enfin indiqué, en réponse à une question, que ce passage pourrait être inondé si la crue de l'Arve était trop importante, une fois tous les deux ans, ajoutant que les barrières seraient alors fermées.

Lors de la deuxième séance, la commission a accepté à l'unanimité la demande de la conseillère administrative de revenir devant elle avec un projet modifié.

A la troisième séance, la conseillère administrative Frédérique Perler a déclaré avoir bien compris l'insatisfaction de la commission par rapport à ce projet, initié avant son arrivée et sans qu'elle soit intervenue. Elle a indiqué avoir demandé à ses services de retravailler le projet à l'aune des remarques de la commission. Elle a indiqué revenir donc avec un nouveau projet qui voyait une hausse de 432 800 francs. Elle a ajouté que les services avaient mis deux mois pour reformuler ce projet qui, s'il était accepté, devrait être validé une nouvelle fois par le Conseil administratif. Elle a ajouté qu'elle pourrait dès lors fournir le projet de délibération à la commission.

M. Alphonse a alors mentionné que le projet initial prévoyait une voie verte de largeur variable et une bande de stationnement de deux mètres sur la quasi-totalité du linéaire. Avec le nouveau projet, l'entier des stationnements était supprimé, permettant ainsi d'améliorer la largeur de la voie verte. Le nouvel estimatif intégrait les coûts de ces suppressions et les honoraires. Il a souligné que de l'autre côté de la rue, des places destinées aux habitants de ce quai étaient maintenues. Il a aussi précisé que les gabarits seraient revus.

## Proposition: voie verte au quai du Cheval-Blanc

M. Getty a déclaré que ces modifications permettaient de répondre aux attentes de la commission et a ajouté que l'Office cantonal des transports avait confirmé la possibilité de suppression de ces 64 places de stationnement.

M<sup>me</sup> Malignac a ajouté qu'il n'était pas nécessaire de compenser ces suppressions qui s'intégraient dans le cadre de la nouvelle loi sur la mobilité.

M. Alphonse a ainsi présenté le nouveau projet, consistant en particulier à l'insertion d'une bande de 2 mètres supplémentaires, dévolue aux vélos.

Un commissaire s'est demandé s'il ne serait pas intelligent de ne pas fermer totalement ce quai à la circulation. Il a rappelé que cette région était bien desservie par les TPG et qu'il n'était pas nécessaire d'avoir une voiture dans ce périmètre. A son avis, il faudrait étudier la suppression totale de toutes les places et améliorer les accès à l'eau pour les familles tout en créant une autoroute à vélos.

M<sup>me</sup> la conseillère administrative Frédérique Perler lui a répondu qu'il était déjà bien de parvenir à négocier avec le Canton la suppression de plus de 60 places de stationnement. Elle a exprimé la crainte qu'en demander plus n'aboutisse à un échec. Elle a ensuite rappelé qu'il ne fallait pas confondre une voie verte et une autoroute à vélos, et signalé qu'il était en l'occurrence question d'un cheminement piéton de qualité, précisant que l'amendement du projet permettait d'améliorer la qualité pour les vélos.

Le commissaire en question a alors rappelé que ce tronçon était le prolongement de la voie verte et mentionné qu'il avait été convenu avec le précédent conseiller administratif, M. Rémy Pagani, de supprimer les voitures sur ce segment. Il a ajouté ne demander que ce qui avait été prévu lors de la dernière législature.

Un autre commissaire a demandé combien de places allaient être supprimées et si elles appartenaient aux 4000 places devant être supprimées, se demandant quelle solution la Ville proposerait aux propriétaires de ces véhicules. En réponse, M. Alphonse a indiqué qu'il y avait une large offre de parkings en ouvrage dans le secteur, notamment à la place de l'Octroi.

Répondant à une question du président, M. Alphonse a indiqué que le prix mentionné serait respecté.

En réponse à une demande du commissaire précédent sur le nombre de places dans le parking de l'Octroi, M<sup>me</sup> Malignac a indiqué que le Canton admettait la suppression de 4000 places, mentionnant que des alternatives existaient, sans qu'il y ait forcément nécessité de compensation en cas de sécurisation d'un tronçon. C'était la raison pour laquelle des alternatives n'avaient pas été étudiées.

Ce même commissaire a rétorqué que la votation du mois de septembre ne déterminait pas quelles seraient les places supprimées. Selon lui, la Ville n'aimait pas les automobilistes et les maltraitait.

A une autre commissaire qui demandait si la bande cyclable serait bidirectionnelle et les motifs du resserrement de la voie vélo au niveau des passages piétons, M. Alphonse a indiqué que ce mode de procéder permettait de sécuriser les piétons, ajoutant que l'idée était de conserver les arbres existants en partant du principe que la concurrence des essences serait trop forte avec de nouvelles plantations. Il a aussi signalé que récupérer les deux mètres de largeur permettrait de créer une voie vélo bidirectionnelle confortable.

En réponse à une question d'une autre commissaire, M. Alphonse a répondu que la question du revêtement n'avait pas encore été revue, mais le serait par la suite, ajoutant que l'idée était d'utiliser des matériaux les plus naturels possible.

Un autre commissaire s'est demandé si le revêtement serait consolidé sur le tronçon vélo pour ne pas abîmer les véhicules et comment la séparation entre les piétons et les vélos serait matérialisée. Il a félicité par ailleurs les services pour les progrès apportés à cette seconde mouture.

M. Betty a indiqué que le type de revêtement permettait plusieurs traitements, soit un gravillon argilo-calcaire qui pouvait être renforcé avec un liant. Il a précisé que la teinte et la matière seraient donc les mêmes avec des granularités différentes. Cela étant, il a observé qu'il était également possible de distinguer les teintes. Il a ajouté que les flux seraient donc séparés par ce biais et sans doute par l'aspect végétal qui serait étendu.

A cet égard, le président a fait observer que l'aménagement devant la plage des Eaux-Vives était catastrophique.

Rappelant que toutes les places en épi demeuraient, une commissaire a demandé si la piste cyclable serait à hauteur de la voirie, ce que M<sup>me</sup> Malignac a confirmé.

En réponse à une autre commissaire qui se demandait pourquoi ne pas avoir formulé une proposition plus extrême en supprimant toutes les places, la conseillère administrative Frédérique Perler a répondu que les services avaient demandé au Canton s'il était possible de supprimer les places du côté du fleuve, ce à quoi le Canton avait répondu par l'affirmative. Elle a ajouté que supprimer les places au pied de l'immeuble impliquerait plus de travaux et une révision de toute la circulation, mentionnant que le projet présenté était un scénario réaliste et réalisable.

En réponse à une question d'une autre commissaire, M. Alphonse a indiqué que le revêtement envisagé permettait aux personnes à mobilité réduite de circuler facilement.

Une commissaire s'est demandé si la perméabilité des sols avait été réfléchie de manière durable, évoquant à cet égard le système de Stockholm. Elle a aussi

requis des informations supplémentaires sur les aménagements végétalisés envisagés.

M<sup>me</sup> Malignac a indiqué que le crédit d'étude avait été pensé pour le projet initial, ajoutant que le système de Stockholm ne serait pas développé sur ce tronçon, tout en répétant que le sol serait perméable avec un revêtement le plus naturel possible.

La conseillère administrative Frédérique Perler a signalé alors que si la commission approuvait ce nouveau projet, elle le validerait devant le Conseil administratif pour permettre à la commission de l'accepter. Le président en a conclu que la commission devait donc voter l'amendement. M<sup>me</sup> Malignac a ajouté que la commission pouvait également demander une augmentation du crédit pour le projet initial.

M. Betty a signalé que ce n'était pas le système de Stockholm qui serait développé, montrant une coupe du projet en précisant chaque élément. Il a encore mentionné que si aucun liant n'était mêlé au revêtement, ce dernier serait complètement naturel.

Un commissaire a posé la question du report de circulation en cas de fermeture totale du quai du Cheval-Blanc et du quai Charles-Page.

La conseillère administrative Frédérique Perler a répondu que le report de circulation, si ce tronçon devait être fermé, se ferait dans les rues avoisinantes, rappelant que seul le Canton pouvait prononcer une fermeture. Une étude de circulation devrait dès lors être entamée sur tout un périmètre.

En réponse à une question d'un commissaire, M. Alphonse a indiqué que si la proposition initiale redispisait de manière longitudinale les places en épi, il était maintenant question de supprimer l'ensemble des places de stationnement du côté du fleuve.

En réponse à une question d'une commissaire, M. Alphonse a indiqué que la Ville de Carouge avait validé la modification dix jours auparavant, sans commentaires.

Un commissaire a conclu cette discussion en faisant observer que l'on pouvait se contenter de la version améliorée sur le quai du Cheval-Blanc mais a insisté pour obtenir une vraie voie verte du côté de Charles-Page. Il a ajouté qu'une visite sur place serait judicieuse.

De son côté, le président a remarqué qu'il était déjà possible d'aller de l'avant avec le projet amélioré et d'y revenir par la suite.

Selon le commissaire précité, il faudrait travailler le sujet sans report.

M. Alphonse a alors indiqué que seule la délibération I était modifiée avec un ajout de 422 800 francs pour un montant net de 6 938 200 francs.

Sur question d'un commissaire, M. Alphonse a confirmé que la participation de la Ville de Carouge ne serait pas modifiée.

Une commissaire a insisté pour avoir un texte précis, ce à quoi le président a acquiescé.

La conseillère administrative Frédérique Perler a alors indiqué qu'elle pouvait revenir avec un texte et une délibération modifiée.

La suggestion d'une visite sur place, proposée par un commissaire, est refusée par 12 non (4 S, 3 PLR, 2 Ve, 1 UDC, 1 EàG, 1 PDC) contre 3 oui (1 MCG, 1 PDC, 1 Ve).

Un commissaire a alors proposé un amendement à la délibération I, soit: «la différence de 422 800 francs est destinée à l'élargissement de la voie verte et à la suppression des places de stationnement».

Le président a exprimé l'avis qu'il serait préférable d'attendre la délibération de la conseillère administrative Frédérique Perler.

L'amendement a alors été refusé par 7 non (3 PLR, 1 UDC, 2 PDC, 1 Ve) contre 5 oui (4 S, 1 MCG) et 3 abstentions (2 Ve, 1 EàG).

En date du 21 janvier 2021, le Conseil administratif a fait parvenir aux membres de la commission l'amendement concrétisant les intentions annoncées par la conseillère administrative Frédérique Perler. Dans le texte à l'appui de cet amendement, le Conseil administratif a exposé que quand bien même le projet déposé améliorerait significativement l'état existant en offrant un espace public confortable et de qualité, au vu du contexte actuel et de l'essor important ces derniers mois des déplacements à vélo, il était nécessaire de renforcer l'aspect sécuritaire pour les différents usagers de la voie verte tout en maintenant l'aspect qualitatif, notamment en séparant les flux cycles et piétons. De plus, les nouvelles modalités de compensation et suppression des stationnements offraient des opportunités pour améliorer les mobilités douces. Le projet pouvait donc être révisé de sorte à élargir les espaces dédiés aux mobilités douces.

Lors de la séance du 26 janvier 2021, un commissaire a déclaré que ce projet, modifié, représentait un réel pas en avant qu'il fallait approuver.

Une autre commissaire a observé que ce projet modifié avait été négocié avec le Canton et la commune de Carouge et qu'il convenait donc de se prononcer.

L'amendement proposé par le Conseil administratif, consistant en une augmentation de 422 800 francs au montant figurant dans la délibération I de la proposition, a été accepté par 14 oui (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 EàG) et une abstention (UDC). Puis, la proposition du Conseil administratif a été approuvée par 14 oui (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 EàG) et une abstention (UDC).

En conséquence, la commission de l'aménagement et de l'environnement propose au Conseil municipal de la Ville de Genève de voter les délibérations suivantes.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I AMENDÉE*  
*(Aménagements des espaces publics)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 10 190 700 francs destiné aux travaux d'aménagements de la voie verte au quai du Cheval-Blanc, au réaménagement du passage sous le pont des Acacias et à la restauration des barrières historiques, dont à déduire une recette totale de 3 252 500 francs (subventions fédérales et participation de la commune de Carouge), soit 6 938 200 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 10 190 700 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 423 600 francs du crédit d'étude partiel voté le 18 mai 2011 (PR-824 – N° PFI 120.011.01) et 18 700 francs du crédit d'étude partiel voté le 13 décembre 2011 (PR-911/10 – N° PFI 101.900.15), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*  
(*Mise en séparatif et rénovation des collecteurs*)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 064 000 francs destiné à la mise en séparatif des collecteurs des eaux du réseau secondaire en lien avec les aménagements de surface de la voie verte au quai du Cheval-Blanc, dont à déduire la participation de propriétaires privés pour 161 600 francs et la TVA récupérable pour 114 700 francs, soit 1 787 700 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 064 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2062.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION III*  
(*Concession pour le passage sous le pont des Acacias*)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 4, 13 et 16 de la loi sur le domaine public (LDPu) du 24 juin 1961;

vu les articles 4 et 5 de la loi sur l'occupation des eaux publiques (LOEP) du 19 septembre 2008;



vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et le Canton de Genève en vue de la demande de dépôt par le Conseil d'Etat devant le Grand Conseil d'un projet de loi octroyant une concession d'utilisation du domaine public cantonal à la Ville de Genève pour les parcelles N<sup>os</sup> DP 3513, DP 3621 et DP 3620 de Genève-Plainpalais;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à conclure le contrat de concession au profit de la Ville de Genève, qui sera octroyé par le Grand Conseil, en vue de l'occupation du domaine public pour une durée supérieure à vingt-cinq ans, sans contrepartie financière, permettant l'usage des parcelles sises à proximité du pont des Acacias N<sup>os</sup> DP 3513, DP 3621 et DP 3620 de Genève-Plainpalais de la commune de Genève, section Plainpalais.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté, N<sup>os</sup> DP 3708, DP 2187, DP 3619, DP 3513, DP 3620, DP 3621 et 1321 de la commune de Genève, section Plainpalais.

**M. Pierre de Bocard, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (PLR).** La commission qui a étudié cette proposition de voie verte assez rapidement a tout de suite relevé un problème de gabarit. Quand on parle de voie verte, les gens ont l'image de celle qui relie la gare des Eaux-Vives à Annemasse, c'est-à-dire d'une vraie voie verte qui permet aux personnes de marcher ou d'utiliser leur vélo. La voie verte proposée au quai du Cheval-Blanc a un petit gabarit, avec pour risque que les marcheurs, les cyclistes et les autres usagers s'entrechoquent. Par conséquent, il a été demandé à la magistrate Frédérique Perler de revenir vers nous avec une proposition qui ne soit pas bâclée mais qui ait de l'avenir, qui soit nouvelle et non pas une demi-mesure comme tant d'autres, qui sera rejetée. Il faut que ce projet puisse aboutir et je pense que la commission a atteint une finalité conforme à la volonté de cet hémicycle.

**M. Pierre-Yves Bosshard, rapporteur (S).** Pour compléter ce qu'a dit mon préopinant, la voie verte d'agglomération doit offrir un tracé sécurisé, continu et attractif à tous ses usagers, qu'ils soient à pied, à vélo ou en rollers, contribuant ainsi à augmenter la part de la mobilité douce dans les déplacements quotidiens. La voie verte est comprise dans le projet d'agglomération du Grand Genève et

bénéficie à ce titre de financements de la Confédération et des autres collectivités locales. Elle est réalisée progressivement en profitant des opportunités, comme le démontre le tracé situé sur le Léman Express entre la gare des Eaux-Vives et Annemasse. La présente proposition porte sur un tronçon du quai du Cheval-Blanc, qui comprend le segment sis sur le territoire de la commune de Carouge, le passage sous le pont des Acacias et les cent premiers mètres du quai des Vernets. Comme l'a dit précédemment le président de la commission de l'aménagement et de l'environnement, la proposition du Conseil administratif a recueilli l'approbation de principe de la commission bien que cette dernière ait trouvé la voie verte trop étriquée, mélangeant trop les flux piétons et cyclistes. Sur demande de la commission, la magistrate en charge est revenue avec un projet plus ample et des demandes de crédit complémentaire que nous avons adoptées et que nous recommandons également à ce Conseil d'adopter.

#### *Premier débat*

**M. Olivier Gurtner (S).** Je remercie tout d'abord le rapporteur d'avoir pu présenter son rapport assez rapidement. De quoi parlons-nous? D'une véritable saga Netflix débutée en 2011. De la voie verte donc, un projet déjà réalisé qui relie Ambilly à la gare CEVA des Eaux-Vives et jusqu'à Saint-Jean du côté de la rive droite. Après plusieurs saisons, nous arrivons donc à l'épisode du bord de l'Arve, un tronçon qui se situe sur la rive gauche entre le pont de Carouge et le pont des Acacias. En commission nous étions extrêmement surpris par l'état du projet, ni fait ni à faire, approximatif et pas assez ambitieux. Le projet comportait 184 problèmes; problème n° 1 (*pires*): pas de séparation claire entre vélos et piétons; problème n° 2: du gravier grossier qui fait déraiper les vélos; problème n° 3: une voie cyclable à deux sens trop étroite; problème n° 4: un site pas assez convivial pour les piétons. Bref, vous l'avez compris, un projet bancal pour la pédale. Ce constat est largement partagé par l'ensemble des partis, puisque M. Barthassat avait dit à raison, à l'époque, je le cite: «Ceci n'est pas une voie verte.»

Pour sa part, le Parti socialiste est parti d'un constat très clair, à savoir qu'il faut tirer profit des projets qui fonctionnent aujourd'hui. La voie verte qui fonctionne aujourd'hui est sur la rive gauche, elle attire beaucoup de monde, des piétons, des employés allant ou rentrant du travail et des familles. Surtout, son infrastructure s'adapte très bien aux différents rythmes de la semaine: les matins et les soirs de semaine pour rejoindre efficacement le centre-ville et le week-end comme lieu de promenade. En commission, le Parti socialiste et d'autres ont demandé des améliorations; il y en a 186. La n° 1 demande – je vais faire court je vous rassure – la séparation claire entre piétons et vélos sans nécessité d'abattre des arbres. La voie doit être élargie et le marquage clair, avec les vélos du côté de la route et les piétons du côté de la rivière pour apprécier. Pourquoi

toutes ces exigences? Parce qu'il faut encourager toutes les mobilités douces et des infrastructures de qualité. Face au réchauffement climatique le vélo et la marche sont des moyens de transport écologiques, silencieux, bons pour la santé et peu gourmands en place. Nous remercions donc M<sup>me</sup> Perler et ses services d'être revenus lors de l'épisode suivant avec une copie largement améliorée: une voie verte ample, un axe vélo rapide, une promenade au bord de l'eau pour les piétons; le tout pour la modique somme complémentaire de 432 800 francs.

Plus largement, la population soutient la mobilité douce comme elle soutient cette orientation importante. Quelques rappels à certains qui diraient que la sacrosainte liberté du mode de transport est un principe constitutionnel: en mars 2020, il y a un an, nos collègues verts progressaient largement au Conseil municipal et on s'en réjouit; en juin, le discours du Conseil administratif transmis cette fois-ci dans un programme présentait la lutte contre le réchauffement climatique et le besoin d'une transition écologique comme deuxième objectif de cette nouvelle législature; en septembre, les habitantes et habitants du canton ont accepté de compenser de manière plus souple la réduction de places de parking en surface; la semaine dernière la Radio Télévision Suisse (RTS) parlait d'un boom sans précédent dans la vente de vélos. Enfin, en guise de petit joker et de petit susucré enrobé de caramel beurre salé, dimanche dernier les habitantes et habitants ont refusé très largement l'absurde parking Clé-de-Rive.

Pour que la saga voie verte continue à tracer son bout de chemin en ville de Genève, le Parti socialiste votera donc oui à cette proposition et se réjouit bien sûr de l'épisode suivant, à savoir la voie verte de Malagnou à la Roseraie en passant par Champel.

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Hier soir dans sa demande d'urgence, M<sup>me</sup> Perler a parlé de l'importance de ce tronçon de voie verte, notamment dans la perspective de densification prochaine du quartier. Le Parti démocrate-chrétien y souscrit et se réjouit de la poursuite du déploiement de cette voie. Comme d'autres en commission, cela a été dit, au Parti démocrate-chrétien nous avons été déçus du projet initial, qui a été élaboré lors de la législature passée. Nous avons été déçus de découvrir l'aspect rachitique de cette voie verte, qui voulait mettre le maximum de choses dans un espace restreint, à savoir une route, des places de parking des deux côtés de la route, un cheminement piétonnier et une bande cyclable bidirectionnelle. Nous nous sommes également interrogés sur l'absence de séparation claire entre la voie piétonne et la bande cyclable, qui fait craindre pour la sécurité des usagers. En bref, on pouvait vraiment espérer mieux. Nous aurions idéalement souhaité une belle voie verte comme celle qui relie la gare des Eaux-Vives à Annemasse, mais il nous est vite apparu que cet idéal ne serait pas possible, notamment parce que la suppression des voitures sur ce tronçon

n'a pas été envisagée entre la Ville et le Canton. Cela aurait entre autres nécessité d'effectuer une étude d'impact dans le quartier pour évaluer les effets. Si aujourd'hui cette suppression était remise à l'ordre du jour, elle engendrerait de nouvelles discussions et des négociations, ce qui reporterait considérablement la mise en route du chantier. C'est donc le projet déjà négocié entre la Ville et le Canton qui nous est présenté ce soir et que nous devons accepter si nous voulons aller de l'avant rapidement. Au Parti démocrate-chrétien, nous ne voulons pas remettre à demain la réalisation de cette voie verte.

Nous saluons l'écoute attentive de la magistrate Perler qui a su prendre en compte les désirs de la commission peu satisfaite du projet initial pour les raisons évoquées par le président de la commission, le rapporteur et M. Gurtner. Nous notons que la suppression de 64 places de parking supplémentaires est le prix à payer pour apporter les améliorations souhaitées par la commission; cela reste toutefois en conformité avec la loi cantonale sur la mobilité, que le Parti démocrate-chrétien a soutenue. Les places de parc situées du côté des immeubles seront conservées; il y aura donc toujours une offre de places en surface à disposition. Enfin, il faut aussi saluer le fait que ce tronçon conservera les arbres existants et restera le havre de verdure que l'on connaît actuellement.

Un mot sur les finances pour terminer. La Ville ne sera pas seule à mettre la main au porte-monnaie, nous saluons les contributions financières du Canton et de la Confédération, qui vont alléger la douloureuse. Pour toutes ces raisons, nous voterons cette proposition et le crédit supplémentaire nécessaire aux modifications demandées par la commission.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Je m'inscris tout à fait dans les propos tenus par ma collègue Anne Carron, notamment concernant la saga de cette proposition qui n'a effectivement pas totalement plu en commission et a dû être présentée une deuxième fois. Je ne reviendrai pas non plus sur la nécessité de rénover ce quai qui est dans un état délabré, avec une chaussée complètement déformée et extrêmement dangereuse pour tous les deux-roues, que ce soit les vélos ou les motos, du reste. Nous allons bien évidemment soutenir cette proposition. Une petite remarque tout de même sur la suppression des 64 places de stationnement. M<sup>me</sup> Perler a eu l'intelligence de ne pas nous proposer la suppression totale de ces places mais de préserver un certain nombre d'emplacements; 67 places longitudinales pour être exact, dont 37 places sur le territoire de Carouge, et 100 places en épi de l'autre côté de la chaussée. Un côté de la chaussée sera donc privé de ces places de stationnement. La légèreté avec laquelle on se donne bonne conscience pour supprimer des places de parc dans un quartier urbain avec une population vieillissante me dérange, alors qu'on fait tous le même constat au sujet des personnes qui ont des problèmes de mobilité. M. Alphonse du Service

## Proposition: voie verte au quai du Cheval-Blanc

de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité nous a indiqué qu'il y avait une large offre de parkings dans le secteur, notamment à la place de l'Octroi. S'il est juste de le dire ainsi, j'aurais toutefois aimé que cette décision fasse l'objet d'une plus grande réflexion et que celle-ci nous agite à chaque fois que nous souhaitons supprimer des places de parc en milieu urbain.

En effet, pour une personne âgée qui habite du côté Ville de Genève, un trajet au parking sous la pluie doit représenter plus ou moins 500 m à vol d'oiseau – je peux me tromper –, ce qui revient à 1 km pour l'aller-retour; ce n'est pas rien. Cela constitue un problème et un coût pour celles et ceux qui ont l'habitude d'utiliser leur voiture, par exemple pour faire des commissions. Je peux tout à fait comprendre que la rénovation et la mise en place d'une voie verte engendrent la suppression de places de parking – et je remercie encore une fois M<sup>me</sup> Perler de ne pas les avoir toutes supprimées –, mais l'argument des parkings situés aux alentours doit être matière à réflexion et doit donc être inclus dans nos débats.

Je conclurai avec la votation qui s'est tenue le 7 mars dernier, qui a vu la population genevoise refuser le parking Clé-de-Rive. On peut être content ou s'en désoler, qu'importe, mais elle reste un signal donné par la population dont nous devons tenir compte, qui arrive six mois après la décision de supprimer 4000 places de parking en surface. L'Union démocratique du centre en tiendra compte. Nous réfléchirons à notre manière de voir les choses car la population de notre commune est visiblement majoritairement en faveur de la suppression de places de parc et à vouloir imaginer l'avenir de la ville sous une forme piétonne; il faudra donc considérer cette volonté. Pour cette raison, je m'étais abstenu avant le 7 mars, mais ce soir je voterai cette proposition.

**M. Luc Barthassat (MCG).** Comme dit par certains, la voie verte relie actuellement la gare des Eaux-Vives à Annemasse. A l'époque on appelait presque cela une autoroute à vélos, qui avait été appuyée par quasiment tous les partis dans le cadre du fameux chantier du CEVA et du Léman Express. Lors de la dernière législature, certaines ambitions avaient été déposées par la Ville, en l'occurrence par la voix de l'ancien conseiller administratif en charge M. Pagani, alors que j'étais moi-même aux commandes des thématiques liées aux transports pour le Canton. Nous avons prévu de poursuivre cette ambition d'aménager des axes dits d'autoroute à vélos en prolongement de certains axes urbains. Aujourd'hui je repense à tous ceux qui criaient au scandale en nous reprochant de ne jamais faire assez pour la mobilité douce, alors qu'on avait fait voter cette fameuse loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) et que pour une fois nous étions partis main dans la main dans un esprit conjoint, le Canton et la Ville, pour pouvoir continuer à réaliser ces grands axes. Tout cela faisait partie d'une vision globale qui nous permettait de fluidifier les grands axes dits pour les véhicules

moteurs à quatre roues et de pouvoir justement délester les rues des quartiers et les dédier par la suite à ce qu'on pouvait appeler des axes pour la mobilité douce.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, vous manquez tristement d'ambition face à la proposition du Conseil administratif à majorité de gauche, lequel faisait des promesses inimaginables pendant sa campagne électorale. Maintenant que la gauche et les Verts sont au pouvoir, ils ont tout en main, notamment un collègue qui a vrillé d'un côté qui ne correspond pas à ses ambitions politiques initiales. Nous avons tout en main, puisque le peuple a voté la fameuse suppression de 4000 places de parc pour pouvoir déployer ces axes majeurs en collaboration avec ce qu'étaient à l'époque des ondes vertes qui n'existent malheureusement plus. Aujourd'hui, cela donne des projets tels que celui du quai du Cheval-Blanc, je donne cet exemple puisqu'on en discute, qui prévoit une espèce de méli-mélo de petits axes accessoires mélangeant piétons et piste cyclable bidirectionnelle qui zigzagueront entre des bancs et quelques arbres qui seront abattus d'un côté et replantés de l'autre. Nous trouvons dommage que contrairement à toutes vos promesses vous n'arriviez à nous offrir qu'un minimum vital en matière de politique de la mobilité douce à Genève.

Je déplore ce manque d'ambition et cette vision au rabais, car c'est bien d'une voie verte au rabais qu'il est question ici. J'espère que les milieux qui vous ont soutenus un certain temps reconnaîtront enfin les leurs en vue de développer une vision plus équilibrée, partagée et rassembleuse de la politique des transports à Genève, afin qu'on continue de fluidifier les grands axes pour les véhicules à quatre roues et qu'on puisse pacifier les quartiers. Alors que l'impulsion avait été donnée, on fait maintenant des voies vertes au rabais; pardonnez-moi de vous dire que je déplore ce manque d'ambition. J'espère que vous en porterez la responsabilité malgré le fait que nous soutiendrons quand même cette mesure.

**M<sup>me</sup> Nadine Béné** (PLR). Cette proposition de voie verte sur le quai du Cheval-Blanc offrira une zone cyclable et piétonne aux usagers ainsi que des aménagements végétalisés. C'est une démarche en faveur de la mobilité douce et du bien-être des riverains. La suppression des places de parc permet d'apporter des aménagements sécurisés pour les piétons et les vélos et de ne pas offrir une voie verte au rabais. Le Parti libéral-radical votera en faveur de cette proposition ainsi que des crédits supplémentaires.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). Cette proposition a effectivement reçu un premier accueil mitigé en commission, car tous voulaient plus. Tous voulaient aller plus loin, avoir une plus grande voie verte ainsi que plus d'espace pour les vélos et les piétons. On ne peut que s'en réjouir, car la mobilité douce a convaincu

jusqu'à l'extrême droite. Nous avons entendu tout à l'heure que l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois voteront en faveur de cette proposition, ce qui nous ravit malgré le bémol de M. Barthassat qu'on ne peut effectivement que relever quand on voit le succès du tronçon de voie verte entre les Eaux-Vives et Annemasse, jugé trop petit par certains au regard du nombre de gens qui l'empruntent à pied et à vélo.

Les Verts aimeraient souligner la volonté écologique de ce projet en maintenant les arbres qui se trouvent au bord du quai malgré les travaux de rénovation. Le sol sera adapté et respectueux de l'environnement; ce sont des détails tout de même importants à nos yeux car ils montrent que lors des travaux d'aménagement on porte un regard sur l'environnement et une attention à préserver ce qui existe plutôt que de faire table rase et partir sur quelque chose de nouveau. On a aussi parlé de la continuité du tracé en faisant passer la voie verte sous le pont des Acacias, car c'est l'objectif d'une voie verte. Si on restait en surface, les piétons devraient attendre que le feu passe au vert pour pouvoir traverser, ce qui entrave la notion de continuité sécurisée de la voie verte voulue par le projet global de cet axe de mobilité douce. Je souligne aussi qu'il s'agit d'un projet tripartite entre les communes de la Ville de Carouge, de la Ville de Genève et le Canton.

Nous soutiendrons bien sûr ce projet et M. Philippe de Rougemont a déposé au nom de notre groupe une recommandation relative à l'environnement afin de demander que lors de la planification des travaux un soin particulier soit apporté à la renaturation pour atteindre un haut niveau de qualité biologique sur le périmètre. Nous vous proposons donc de soutenir cette recommandation qui permettra à ce projet de se faire dans de bonnes conditions pour préserver la biodiversité du site. Je vous remercie.

### *PROJET DE RECOMMANDATION*

Il sera apporté un soin particulier à planifier les travaux de renaturation pour atteindre un haut niveau de qualité biologique sur le périmètre. Devront être inclus des nichoirs à oiseaux et à chauves-souris notamment, de la végétation apportant nourriture et habitat aux espèces indigènes et à celles qui feront leur apparition avec le changement du climat à Genève.

**M. Pierre de Boccard (PLR).** Je voulais rebondir sur cette recommandation des Verts en demandant quel coût cela engendrerait, car à chaque fois on rajoute des coûts. Je sais que ce n'est qu'une recommandation, mais l'installation de nichoirs et autres a quand même un coût alors que notre budget n'est pas infiniment extensible, c'est pourquoi je pose la question au département et aux Verts.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Je ne vais pas vous prendre trop de temps, mais je tiens en premier lieu à remercier les commissaires à l'aménagement et à l'environnement ainsi que ce Conseil municipal pour le travail et l'accueil favorable vis-à-vis de cette proposition. Je vous ai écoutés lors de vos différentes interventions très complètes, j'observe que vous avez été déçus et vous répondez que vous avez eu parfaitement raison. A mon arrivée à la tête du département au mois de juin 2020, lorsque cette proposition m'a été présentée j'ai eu exactement la même réaction que vous. La bonne nouvelle est que tant le Conseil municipal que le Conseil administratif se rejoignent dans les ambitions et objectifs qu'ils tiennent à mener, en particulier pour des axes forts de mobilité douce dont la voie verte fait partie.

Bien que mentionné par certains intervenants, je me permets de rappeler que la voie verte représente 22 km de projet transfrontalier, dont 8 km sur la Ville de Genève, et que cette proposition traite un tronçon de 700 m. En commission, vos interventions et vos demandes ont permis d'améliorer ce tronçon de manière considérable et d'appuyer ma volonté au sein du Conseil administratif de répondre à vos souhaits et même d'aller plus loin – M<sup>me</sup> Wuest le soulignait à l'instant –, non seulement grâce à une vision de voie verte transfrontalière et de mobilité douce en général, mais aussi en profitant d'apporter une attention toute particulière à la biodiversité du site. Peut-être que vous l'aurez lu dans le rapport, je rappelle que cet aménagement comprend aussi la construction d'un belvédère; qu'est-ce que c'est? C'est un lieu où on peut admirer et observer la nature autour de soi. Un autre exemple d'attention particulière portée à la biodiversité regarde la présence sous le pont des Acacias de murs sur lesquels j'ai souhaité que des mousses puissent pousser parce qu'elles contiennent de la biodiversité. Tout cela est possible. Les ambitions de ce Conseil municipal et en particulier de la commission de l'aménagement et de l'environnement sont aussi mes ambitions et je vous remercie d'avoir soutenu le Conseil administratif dans ce sens-là.

S'agissant de la recommandation déposée par les Verts et du souci de certains sur d'éventuels coûts supplémentaires, je peux vous dire ici que ceux-ci seront très modestes car les nichoirs coûtent très peu d'argent, cela peut même être prélevé sur le budget de fonctionnement du département. J'y souscris car c'est important et parce que cela répond aussi à mes objectifs d'installer par exemple des nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris.

Que vous dire de plus? Un mot à l'attention de M. Barthassat, qui a véritablement mis une fausse note dans ce débat et parmi les interventions que nous avons pu entendre. Je le dis très tranquillement, Madame la présidente, vous transmettez à M. Barthassat qu'il se moque un peu de nous. Puisque vous annoncez être aux commandes à l'époque, je vous demande ce que vous avez réalisé d'ambitieux pour la mobilité douce. Je terminerai avec cette question. Je tiens à remercier



encore le Conseil municipal et me réjouis de cette voie verte dont l'aménagement pourra démarrer au plus vite.

**M. Luc Barthassat** (MCG). Etant donné que j'ai été interpellé, je me sens dans l'obligation de vous répondre. Qu'avons-nous fait pour la mobilité douce? Légèrement plus que ce qui avait été fait par mes prédécesseurs, pourtant plus proches de vos milieux que des miens, je suis désolé de vous le dire. Je vous indique simplement qu'un accord avait été trouvé entre la Ville et l'Etat pour poursuivre la voie verte actuelle dans le centre-ville sur plusieurs axes. Aujourd'hui il est question du quai du Cheval-Blanc et je répète qu'il s'agit d'une voie verte au rabais. Pourtant vous avez toutes les cartes en main pour assumer vos promesses électorales, mais que vous ne tenez pas – je le réitère – alors que vous en avez la possibilité et les budgets. Comme le soufflait mon collègue M. Sormanni, on arrive à 12 ou 13 millions de francs pour 700 m, j'espère qu'elle sera au moins plaquée or pour qu'on puisse la voir depuis la Lune ou depuis Mars, vu qu'on va sur Mars maintenant. Même depuis la plaine de Plainpalais on aurait les mêmes photos.

Madame la conseillère administrative, je vous rappelle une chose: ces plans ont été élaborés et ces travaux ont été travaillés. Je crois même avoir été invité par une de vos commissions au Grand Conseil pour expliquer cela à tous les niveaux, même au niveau de la Commission des transports où tous les partis et toutes les tendances étaient représentés. Aujourd'hui je déplore que les gens de gauche et les Verts qui ont le pouvoir et la possibilité de faire quelque chose digne de ce nom nous présentent un projet au rabais. Je le dénonce et trouve cela tout à fait scandaleux.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Monsieur Barthassat, je crois que vous dépassez les bornes en affirmant que les Verts ne tiennent pas leurs promesses, c'est totalement inexact et c'est un pur mensonge. Le Conseil administratif a déposé de nombreux projets depuis le mois de juin qui répondent justement à ces ambitions. A cet égard je souligne que la feuille de route du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité vient de vous être distribuée, je vous invite donc à en prendre connaissance avant de proférer de telles absurdités.

*Deuxième débat*

Mise aux voix, la recommandation de M. Philippe de Rougemont est acceptée par 53 oui contre 14 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 69 oui contre 1 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée sans opposition (72 oui et 1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée sans opposition (72 oui et 1 abstention).

Les délibérations sont ainsi conçues:

*DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 10 190 700 francs destiné aux travaux d'aménagements de la voie verte au quai du Cheval-Blanc, au réaménagement du passage sous le pont des Acacias et à la restauration des barrières historiques, dont à déduire une recette totale de 3 252 500 francs (subventions fédérales et participation de la commune de Carouge), soit 6 938 200 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 10 190 700 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 423 600 francs du crédit d'étude partiel voté le 18 mai 2011 (PR-824 – N° PFI 120.011.01) et 18 700 francs du crédit d'étude partiel voté le 13 décembre

2011 (PR-911/10 – N° PFI 101.900.15), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

## DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 064 000 francs destiné à la mise en séparatif des collecteurs des eaux du réseau secondaire en lien avec les aménagements de surface de la voie verte au quai du Cheval-Blanc, dont à déduire la participation de propriétaires privés pour 161 600 francs et la TVA récupérable pour 114 700 francs, soit 1 787 700 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 064 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2062.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 4, 13 et 16 de la loi sur le domaine public (LDPu) du 24 juin 1961;

vu les articles 4 et 5 de la loi sur l'occupation des eaux publiques (LOEP) du 19 septembre 2008;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et le Canton de Genève en vue de la demande de dépôt par le Conseil d'Etat devant le Grand Conseil d'un projet de loi octroyant une concession d'utilisation du domaine public cantonal à la Ville de Genève pour les parcelles N<sup>os</sup> DP 3513, DP 3621 et DP 3620 de Genève-Plainpalais;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à conclure le contrat de concession au profit de la Ville de Genève, qui sera octroyé par le Grand Conseil, en vue de l'occupation du domaine public pour une durée supérieure à vingt-cinq ans, sans contrepartie financière, permettant l'usage des parcelles sises à proximité du pont des Acacias N<sup>os</sup> DP 3513, DP 3621 et DP 3620 de Genève-Plainpalais de la commune de Genève, section Plainpalais.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté, N<sup>os</sup> DP 3708, DP 2187, DP 3619, DP 3513, DP 3620, DP 3621 et 1321 de la commune de Genève, section Plainpalais.

La recommandation est ainsi conçue:

*RECOMMANDATION*

Il sera apporté un soin particulier à planifier les travaux de renaturation pour atteindre un haut niveau de qualité biologique sur le périmètre. Devront être

inclus des nichoirs à oiseaux et à chauves-souris notamment, de la végétation apportant nourriture et habitat aux espèces indigènes et à celles qui feront leur apparition avec le changement du climat à Genève.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.*

**5. Motion du 28 mai 2020 de M<sup>mes</sup> et M. Omar Azzabi, Ariane Arlotti et Brigitte Studer: «Une rue «Grisélidis Réal, écrivaine et prostituée» au nom de la dignité et de la reconnaissance des travailleur.euse.x.s du sexe à Genève» (M-1532)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'à Genève seulement 7% des personnes ayant donné leur nom à une rue sont des femmes (548 rues portent des noms d'hommes et 41 de femmes)<sup>2</sup>;
- que la Ville de Genève a fait de l'égalité entre femmes et hommes une priorité politique grâce à des actions publiques menée par le Pôle Egalité-Diversité du Service Agenda 21 – Ville durable;
- le rapport de la Commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil M 2318 A<sup>3</sup> du 24 octobre 2016 pour davantage de rues aux noms de personnalités;
- le projet «100elles\*<sup>4</sup>» (11 mars 2019 au 31 mai 2020) de l'association l'Escouade, financée par la Ville de Genève (Agenda 21), qui porte sur la place des femmes\* dans l'espace public et le rôle des femmes\* dans l'Histoire;
- M<sup>me</sup> Grisélidis Réal comme faisant partie des 100 personnalités féminines remplissant les critères officiels pour obtenir une rue à leur nom;
- que M<sup>me</sup> Réal, peintre, écrivaine et prostituée est une figure reconnue de l'histoire de Genève pour sa lutte pour les droits des travailleur.euse.x.s du sexe ainsi que pour la liberté des corps et des esprits;
- que le Centre Grisélidis Réal (centre de documentation internationale sur la prostitution), issu de trente ans de documentations et d'archivage, créé

<sup>1</sup> «Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Annoncée, 7539. «Mémorial 178<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnancement, 5377.

<sup>2</sup> <https://100elles.ch/projet/choix-des-noms/>

<sup>3</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02318A.pdf>

<sup>4</sup> <https://100elles.ch/>

en 2008 à l'initiative de l'association de lutte contre la discrimination et l'exclusion, pour la dignité des personnes travaillant dans le marché du sexe (Aspasie), est devenu une référence mondiale dans le domaine,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'adresser au Grand Conseil afin que l'Etat de Genève désigne une rue emblématique de la Ville au nom de M<sup>me</sup> «Grisélidis Réal, écrivaine et prostituée» dans le cadre du règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments (RNGNB).

**La présidente.** Je passe à la deuxième urgence, la motion M-1532 intitulée «Une grue...». Pardon... (*Réactions. Rires. Applaudissements.*) Je la refais: «Une rue «Grisélidis Réal, écrivaine et prostituée» au nom de la dignité et de la reconnaissance des travailleuse.x.s du sexe à Genève». J'ouvre la préconsultation et donne la parole à M<sup>me</sup> Paule Mangeat, auteure de la motion d'ordonnancement.

#### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Paule Mangeat (S).** Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, «Je ne me cache plus, les temps ont changé, nous nous sommes révoltées. Il a fallu à la face du monde que des milliers de femmes sortent de la nuit et parlent, écrivent, se rassemblent sous des masques parfois, mais aussi à visage découvert et crient leur vérité et leurs vies. On les a écoutées, muselées, contestées, on a voulu les faire taire mais leurs voix étaient plus fortes. Il a fallu qu'on les voie, qu'on sache qu'elles existent, qu'elles ne soient plus écrasées comme des cafards dans l'ombre.» Voilà ce qu'écrivait Grisélidis Réal, écrivaine et prostituée, en août 1989 dans la postface de son roman *Le noir est une couleur*. Trente ans plus tard en Suisse, le 14 juin 2019, un demi-million de femmes sont descendues dans la rue pour réclamer l'égalité. A Genève, ces femmes ont manifesté en empruntant les rues et les boulevards Georges-Favon, Jean-François-Bartholoni, du Général-Dufour, du Général-Guisan, Paul-Bouchet, Jean-Jacques-Rousseau, De-Grenus, Chantepoulet; des noms d'hommes illustres et de coqs bruyants.

En effet, comme l'ont si bien rappelé les motionnaires Omar Azzabi, Ariane Arlotti et Brigitte Studer, à Genève seulement 7% des personnes ayant donné leur nom à une rue sont des femmes. Cinq cent quarante-huit rues portent des noms d'hommes et quarante et une des noms de femmes, or la Ville de Genève a fait de l'égalité entre hommes et femmes une priorité politique grâce aux actions publiques menées par le Service Agenda 21. Or, la Ville de Genève a financé le projet 100Elles\* de l'association L'Escouade, qui porte sur la place des femmes dans l'espace public et leur rôle dans l'histoire de Genève. Or, la Commission des

## Motion: une rue Grisélidis-Réal

affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil s'est prononcée dès 2016 pour davantage de rues au nom de personnalités. Récemment, le Canton a également décidé de remédier à cette inégalité en acceptant que le nom de Grisélidis Réal soit attribué à une artère de la ville, un choix qui répond en tout point aux exigences de critères officiels pour obtenir une rue à son nom.

Peintre, écrivaine et prostituée, M<sup>me</sup> Grisélidis Réal est une figure reconnue de l'histoire de Genève pour sa littérature engagée, sa lutte pour les droits des travailleurs et travailleuses du sexe ainsi que pour la liberté des corps et des esprits. Ses textes sont étudiés par nos collégiennes et collégiens, ils sont joués dans nos théâtres, son immense travail d'archivage et de documentation de la cause est devenu une référence mondiale en la matière grâce au travail d'Aspasie et au Centre Grisélidis Réal. Son corps repose selon sa volonté au cimetière des Rois.

Alors qu'attend-on pour qu'enfin soit nommée une rue Grisélidis Réal, écrivaine et prostituée, au nom de la création artistique féminine, au nom de la dignité et de la reconnaissance des travailleurs et travailleuses du sexe à Genève? Le choix s'était initialement porté sur la rue Jean-Violette, un nom charmant pour un poète auquel je comprends qu'on soit attaché. Mais le quartier des Pâquis par exemple regorge de rues où la symbolique est bien moins forte, telle la rue de Berne. Nous pourrions également proposer le boulevard Saint-Georges, choix fait par l'Escouade, sinon une des rues du parcours de la grève de 2019 ou encore une place qu'il sera bon d'investir lors de manifestations féministes. La ville est vaste et masculine. Nous souhaitons pouvoir inaugurer une rue Grisélidis-Réal encore cette année.

La droite nous opposera certainement que d'autres femmes glorieuses sont plus méritantes, plus représentatives de l'histoire de Genève et que faire commerce de son vagin n'est pas digne de notre illustre ville. Je rappellerai alors que la dignité de notre ville repose sur la manière dont les femmes sont traitées sur son territoire, que la dignité des femmes réside dans la réappropriation de leur corps, dans leur capacité à penser et à agir librement, à travailler dans de bonnes conditions et à pouvoir nourrir leur famille. Par ses combats, Grisélidis Réal a hautement participé à la dignité des femmes et donc à celles de notre ville. Ce devrait être un honneur pour Genève que de lui offrir cette reconnaissance et à travers elle la reconnaissance des travailleurs et des travailleuses du sexe.

A l'heure actuelle, alors que les mesures sanitaires restreignent les contacts et les déplacements, le secteur de la prostitution est très fortement impacté et la situation des travailleuses du sexe se péjore de jour en jour. Beaucoup ont déjà perdu leur revenu et leur logement, ont dû faire la queue pour un sac de nourriture à 20 francs et sont à présent hébergées dans les foyers de la Ville. D'autres sont sur le fil, prêtes à basculer dans la précarité. Après un premier confinement forcé, certaines n'ont simplement pas pu retourner à la rue ou en salon; trop difficile. Se pose

alors la question de la reconversion pour ces femmes. Nos politiques publiques sont-elles adaptées à ces situations? Peuvent-elles être renforcées par un travail de fond en collaboration avec les associations? C'est bien ce que demande notre amendement avec l'ajout de quatre nouvelles invites.

### PROJET D'AMENDEMENT

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'adresser au Grand Conseil afin que l'Etat de Genève désigne une rue emblématique de la Ville au nom de M<sup>me</sup> «Grisélidis Réal, écrivaine et prostituée» dans le cadre du règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments (RNGNB);
- *d'agir pour que cette rue soit nommée dès 2021;*
- *d'inaugurer cette artère avec un évènement culturel autour de l'œuvre de Grisélidis Réal en menant une réflexion sur la réalité des travailleurs et travailleuses du sexe pour sensibiliser la population à leur réalité;*
- *d'agir pour que les problématiques des travailleurs et travailleuses du sexe soient mieux prises en considération dans les politiques publiques notamment sur les questions d'accès aux droits, de sécurité sur l'espace public municipal, de reconversion professionnelle, de logement et de santé;*
- *de travailler avec les associations actives auprès de travailleurs et travailleuses du sexe telles qu'Aspasie ou la Plateforme suisse contre la traite des êtres humains.*

M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis disait à propos de l'égalité lors de la grève du 14 juin 2019: «Il faut en finir avec la chance, le système doit changer en faveur de toutes les femmes.» C'est une phrase très juste. Malheureusement pour celles et ceux qui étaient déjà oubliés par la chance avant, le système est à présent encore plus cruel. Pour le Parti socialiste, comme pour les Verts et Ensemble à gauche, dans la ligne des combats de Grisélidis Réal, il est fondamental que les femmes les plus exposées à la violence et à la précarité soient mieux protégées et accompagnées dans cette crise. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste vous invite à accepter le renvoi de cette motion amendée au Conseil administratif, afin que soit nommée une rue «Grisélidis Réal, écrivaine et prostituée» au nom de la création artistique féminine et au nom de la dignité et de la reconnaissance des travailleurs et travailleuses du sexe à Genève. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

*(La présidente omet de faire voter l'entrée en matière.)*



**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Après ce panégyrique sur Grisélidis Réal, revenons à des éléments factuels. Tout d'abord, il faut relever que la manière dont est libellée cette motion n'est pas tout à fait exacte: «Une rue «Grisélidis Réal, écrivaine et prostituée» au nom de la dignité et de la reconnaissance des travailleur.euse.x.s du sexe à Genève»; dans cette énumération vous avez oublié le cercle, parce qu'il y a le masculin, le féminin, le «x» pour ceux qui ne veulent être ni homme ni femme, mais il faut rajouter le rond pour ceux qui se revendiquent homme et femme. Voilà, c'est une suggestion que je vous fais pour l'avenir. (*Rires.*) Ensuite, j'aimerais dire à M<sup>me</sup> la présidente qu'elle a fait un lapsus magnifique lorsqu'elle a lu la motion en introduction en disant la «grue» au lieu de la «rue», parce que je vous rappelle que faire le pied de grue désigne une prostituée en train d'attendre les clients dans la rue.

Nous avons donc affaire à Grisélidis Réal dans cette motion qui demande qu'une rue à son nom soit rapidement inaugurée. Rassurez-vous, cela sera fait puisqu'un communiqué de presse de la Ville a annoncé que dix noms de rues changeront au 1<sup>er</sup> mars 2021, parmi lesquels n'apparaît pas encore Grisélidis Réal (*commentaire*), qui se trouve néanmoins dans la liste des noms acceptés par la commission de nomenclature du Canton, sans pour autant qu'elle ait encore de rue attitrée. Elle devait être à la rue Jean-Violette mais une opposition très forte des habitants a empêché le changement de se faire. Avis donc à tous les habitants, lorsqu'une rue sera proposée, indignez-vous!

A Genève, on veut féminiser les noms des rues pour donner des identifications à nos filles. Or, je ne sais pas si l'exemple de Grisélidis Réal est approprié. Je vous rappelle d'ailleurs l'histoire mémorable de ses restes qui ont été transférés au cimetière des Rois trois ans après son enterrement au cimetière du Grand-Saconnex, il me semble. Ce n'est pas elle qui désirait aller au cimetière des Rois, mais ses enfants qui en ont fait la demande. Trois ans après, ses restes ont donc été transférés dans le cimetière des Rois qui, je vous le rappelle, est le panthéon genevois; c'est donc déjà un grand honneur que d'enterrer quelqu'un là-bas. Des bus des Transports publics genevois (TPG) avaient été dépêchés pour l'occasion car les politiciens et les personnes qui se revendiquaient être ouverts d'esprit voulaient tous être présents. Quelques années auparavant, Jeanne Hersch avait aussi été enterrée au cimetière des Rois. Elle est peut-être la plus grande philosophe du XX<sup>e</sup> siècle et je vous assure que les personnes présentes pouvaient presque se compter sur les doigts d'une main. Voilà où nous en sommes à Genève. Nous voulons admirer des femmes, alors on prend les trois blanchisseuses. La rue des Trois-Blanchisseuses a été acceptée en remplacement de la rue de la Pisciculture, mais qu'ont fait ces femmes, ont-elles fait quelque chose de brillant? Non! Elles étaient sur un bateau-lavoir qui a coulé. Mon Dieu, elles ont eu une mort accidentelle, il faut leur dédier une belle rue car c'est fantastique d'être une femme victime qui meurt dans un accident. Voilà les identifications qu'on donne à nos jeunes.

Aujourd'hui on fait l'éloge de Grisélidis Réal comme écrivain et à ce titre on voulait chasser Jean Violette, qui faisait partie de la Société genevoise des écrivains, je vous le rappelle, et qui n'a pas démerité. Il y a un carnet très connu qui s'appelle le carnet noir, alors parlons-en, c'est une œuvre littéraire où Grisélidis Réal listait ses clients avec un rapide descriptif de caractère. Je vous donne quelques extraits: «Noir de Madagascar extrêmement intelligent. Gros Espagnol marrant, dévotieux, tout simple, honnête. Musicien particulièrement chouette. Gros cochon, en veut pour son fric.» (*Rire.*) On y trouve aussi des caractéristiques des parties sexuelles de chacun et de leurs goûts; je censurerai cette partie, mais ceux qui sont intéressés peuvent aller voir ce carnet noir.

Je dirai qu'on a les égéries qu'on peut avoir. Je ne dis pas que M<sup>me</sup> Grisélidis Réal n'a pas défendu le métier qu'elle exerçait, mais pour ceux qui connaissent bien son histoire, ce n'est pas la fable que vous voulez raconter. Elle n'était pas aimée du tout des prostituées, parce qu'elle avait un parcours tellement atypique, elle venait d'une famille plutôt bourgeoise, elle avait fait des études d'art à Zurich et revendiquait son activité qui pour elle était un choix de vie. Elle revendiquait le fait d'être prostituée, elle le revendiquait comme un étendard, comme une liberté de vie. Or, la plupart de ses consœurs subissaient des situations de misère et de violence et avaient une hargne contre cette Grisélidis Réal, qui était sous les feux de la rampe et qui donnait une image de leur métier qu'elles n'aimaient pas beaucoup. Avant d'être dans l'admiration, je vous conseille d'aller étudier le personnage. Elle a effectivement eu des actions qui ont peut-être participé à une meilleure acceptation de cette activité, mais ça faisait aussi partie d'une époque. On avait Gabriel Matzneff à Paris, la libération sexuelle; tout cela fait partie d'une époque.

Le changement de nom a été accepté par la Ville, mais on peut quand même se demander s'il est juste que notre commune, à travers un petit groupe d'étudiantes à l'Université, se permette de brouiller ainsi les repères; peut-être que la population devrait acquiescer à cette démarche. Je ne suis pas sûre que d'habiter dans la rue «Grisélidis Réal, écrivaine et prostituée» nous fasse tellement plaisir. Je voulais donc vous dire de ne pas vous inquiéter, cela a été relevé et accepté par la Ville ainsi que par la commission de nomenclature du Canton, cela va donc se faire.

Quant à l'amendement que la gauche tente de rajouter en instrumentalisant Grisélidis Réal, qui était une brave femme, aimée, avec ses petits chiens – elle allait au restaurant aux Pâquis, elle les mettait assis autour d'elle à table –, ...

**La présidente.** Madame Roulet, vous avez largement dépassé vos sept minutes...

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet.* Oui, je termine juste en disant que vous voulez agir pour les problématiques des travailleuses et travailleurs du sexe, mais vous l'avez fait! Je vous rappelle que lors du vote du budget vous avez diminué la subvention du Grand Théâtre pour augmenter la subvention des travailleuses et des travailleurs du sexe. Je crois donc que vous avez déjà fait tout ce que vous défendez ici. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Nous passerons donc le reste de votre intervention après 23 h, quand nous ne serons plus en direct à la télévision. Monsieur Eric Bertinat, c'est à vous.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Je vais faire suite à ce que vient de dire ma collègue Michèle Roulet et m'arrêter sur le vocabulaire choisi par mon collègue Omar Azzabi ainsi que M<sup>mes</sup> Arlotti et Studer dans le texte de la motion. Ils veulent une rue Grisélidis-Réal au nom de la dignité pour les travailleurs du sexe. Bon, on parle forcément de prostitution, mais j'ai un peu peur que l'image qu'en a la gauche soit un peu brouillée. Michèle Roulet indiquait effectivement que les repères sont brouillés et je pense qu'elle a raison. Je vous citerai un passage d'un article paru il y a déjà longtemps, en 1986, dans le magazine *L'Événement du jeudi*; son langage est un peu vert mais je trouve qu'il illustre assez bien la prostitution telle qu'on nous la livre ce soir et telle qu'on souhaiterait l'afficher dans l'une de nos rues: «La prostitution n'est pas claire dans la tête des gens qui, bourrés d'idées reçues, mélangent la fiction littéraire à la réalité et font voisiner dans un flou artistique les putes au grand cœur et les salopes, les bêtes de plaisirs et les anges dévoyés, les putains respectueuses et les putains respectables.»

M<sup>me</sup> Roulet nous a un peu présenté le profil de M<sup>me</sup> Réal, sur lequel je ne reviendrai pas et que je ne me permettrai même pas trop de juger; on peut éventuellement faire un constat et simplement voir ce qu'il en est. Je regrette vraiment la récupération qu'en font les collègues de gauche pour une cause politique qui n'est pas du tout claire. Ici il est réellement question de prostitution, c'est quelque chose d'assez glauque et je pars quand même de l'idée que la plupart des femmes ne sont pas spécialement heureuses dans ce milieu. Je pense également que ce n'est pas non plus l'idéal en termes d'image que l'on souhaite porter pour nos enfants ainsi que pour les administrés de cette commune. Du point de vue du vocabulaire, quand on dit qu'on se prostitue, sans parler forcément de sexe, on renonce à sa dignité. Or, c'est bien de dignité qu'il est question dans cette motion. Permettez-moi de rappeler ce qu'est la dignité, car vous verrez que cela ne coïncide pas du tout avec la demande de cette motion. La dignité est une prérogative au prestige inaliénable dont jouit une personne en raison de son comportement

ou qui est attaché à une chose, et qui lui vaut considération et respect. J'aimerais donc demander aux motionnaires à quelle considération et à quel respect nous obligent-ils vis-à-vis de M<sup>me</sup> Réal et indirectement vis-à-vis de la prostitution? Je n'ai pas de réponse, je ne comprends pas très bien cette motion.

A titre personnel, je trouve qu'on a certainement d'autres femmes à Genève ou en Suisse qui méritent une plaque dans nos rues, dans nos avenues et dans nos parcs, ce n'est donc pas du tout ça qui me dérange. C'est plutôt le fond du problème et donc de savoir ce que la gauche a derrière la tête en portant tout à coup une prostituée au pinacle, certes écrivaine, mais enfin une prostituée avec tout le sordide qu'elle draine derrière elle. Que veut la gauche finalement en nous demandant d'avoir une rue au nom de cette femme? Ce sont des questions pour lesquelles je n'ai pas de réponse. Peut-être qu'on me les apportera durant ce débat, mais dans l'état et compte tenu des termes qui sont utilisés dans cette motion nous ne la voterons pas.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve).** La motion débattue ainsi que l'amendement présenté que j'ai cosigné reposent sur les principes d'égalité, de solidarité et d'inclusion sociale chers aux Vertes et aux Verts. Cette motion dénonce aussi... (*Réaction.*) Je ne trouve pas rigolo du tout, le sujet est sérieux. (*Rires.*) Je parle d'une personne, je ne parle pas d'un attribut masculin, Madame Magnin...

**La présidente.** S'il vous plaît... Madame Corpataux, poursuivez.

*M<sup>me</sup> Laurence Corpataux.* Cette motion dénonce aussi la stigmatisation et l'exclusion sociale des personnes qui travaillent pour le bien des autres. Madame la présidente, vous transmettez à M<sup>me</sup> Rouillet que si elle avait bien lu la biographie de M<sup>me</sup> Réal elle aurait vu dans tous les textes qui parlent d'elle que cette personne a commencé à se prostituer pour survivre et pour donner à manger à ses enfants. Elle connaît donc ce métier et la situation que vivent la plupart des travailleuses et des travailleurs du sexe depuis bien longtemps. M<sup>me</sup> Grisélidis Réal était une femme écrivain et peintre qui voulait absolument que son deuxième métier de péripatéticienne apparaisse sur sa carte d'identité. Elle est une figure marquante de la lutte pour la reconnaissance des droits des métiers du sexe. Elle est aussi l'une des fondatrices d'Aspasie, un point sur lequel je reviendrai plus tard.

Je tiens aussi à dire que la prostitution est un métier reconnu, c'est le proxénétisme qui n'est pas légal. Jusqu'à son décès, Grisélidis Réal a revendiqué haut et fort le rôle social de la prostitution qui, je la cite, «soulage les misères humaines

## Motion: une rue Grisélidis-Réal

et a relevé la grandeur de ce métier». Ce qui dérange dans son discours c'est la mise en avant du corps des femmes, le fait que la femme puisse l'utiliser comme elle le veut sans le consentement de l'homme; c'est elle qui a le choix de ce qui est fait, en gros; je réponds ici à ce qui a été dit tout à l'heure. Sur le site internet 100Elles\*, le nom de Grisélidis Réal apparaît sous la rubrique travailleuse et ouvrière. Il aurait pu être classé sous celui de femme de parole, car elle a milité infatigablement pour prévenir toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes. Donner son nom à une rue c'est l'honorer et honorer tous ses combats pour le respect et la dignité des travailleuses et des travailleurs du sexe, des combats qui sont toujours d'actualité. Aujourd'hui ces combats sont de défendre et soutenir les droits des travailleurs et des travailleuses du sexe, d'améliorer leur sécurité dans leur travail au quotidien et pour leur futur par la mise en place de mesures de réinsertion pour trouver un autre travail, c'est aussi prévenir la traite des êtres humains et toutes les formes d'exploitation, œuvrer à la promotion de la santé et à la prévention du VIH et des maladies sexuellement transmissibles au sein de toute la population.

Il a été dit tout à l'heure que M<sup>me</sup> Réal repose au cimetière des Rois de Genève, auprès des plus grands noms; elle est donc bien une personne reconnue. Bien souvent dans cette ville et dans ce canton, des personnes comme elle ont une plaque commémorative telle une rue à leur nom, alors pourquoi pas elle? Sur sa tombe est inscrit «Si vraiment les gens veulent conserver quelque chose, que cela provoque encore un petit scandale». Il a été dit tout à l'heure qu'une rue avait été choisie pour son nom mais qu'une pétition a été déposée par les habitants de ladite rue pour s'opposer au changement. Je vous cite encore une phrase de Grisélidis Réal qui en 1974 disait: «Il faudrait supprimer la honte. Si on supprime totalement la honte, ça irait beaucoup mieux.» Si tel était le cas, je pense en effet que l'attribution d'une rue de Genève à son nom ne poserait pas problème. Tout est dit ici: son nom dérange, parler de la prostitution dérange, parler du corps des femmes dérange. Cela étant, on ne lâchera rien. Les Verts et les Vertes vous invitent à renvoyer cette motion amendée au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). J'avais cosigné cette motion car il me paraît important de rendre visibles les femmes dans l'espace public. Les noms de rues actuels permettent d'observer la présence inégale et la valeur socialement accordée aux hommes et aux femmes. Parmi les différentes «invisibilités» des femmes dans l'espace public on retrouve toute une partie du travail qu'elles effectuent au quotidien à la maison et qui n'est souvent pas considéré, mis en valeur comme le travail du «care» ou du nettoyage. En ce qui concerne le travail du sexe la situation est plus contradictoire, car les femmes sont présentes dans la rue tout en étant ignorées.

J'ai cosigné cette motion parce que Grisélidis Réal a été une grande dame, lui donner le nom d'une rue ou d'une place sera un honneur pour notre Ville. Comme cela a déjà été dit, elle était une femme étonnante, une femme de culture, une peintre et une écrivaine avec une écriture forte et dérangeante qui témoigne de réalités complexes. C'est une femme prostituée qui affirmait son travail, qui ne le cachait pas, qui pouvait le valoriser aussi dans ses écrits. Elle s'était engagée pour la défense des droits des prostituées, à Genève, où elle a participé à la création d'Aspasie, mais aussi à Paris et à Berlin. Durant trente ans, elle a récolté des documents sur la prostitution ainsi que sur les luttes menées pour faire reconnaître ce travail certes pas évident et a ainsi créé un centre de documentation de renommée internationale. Elle a pris la parole publiquement et a ouvert la porte à d'autres pour la prendre, parfois avec elle.

Aujourd'hui, la situation vis-à-vis de cette motion a changé, le Canton ayant déjà donné un accord de principe. Ensemble à gauche se rallie à l'amendement présenté par le Parti socialiste et les Verts qui demande que cette rue soit réalisée durant cette année et qu'un événement culturel accompagne son inauguration afin de donner une valeur à cette attribution, car ce n'est pas banal. Il s'agit aussi de valoriser les problématiques qui entourent le travail du sexe ainsi que le rôle d'Aspasie.

Parmi les nombreuses questions que pose ce texte, je vais juste en évoquer deux. Dans mon quartier, les Pâquis, qui était aussi un peu celui de Grisélidis Réal par le biais d'Aspasie, elle était une femme particulière car elle pouvait avoir un excellent contact avec d'autres femmes qui exerçaient ce métier tout en affirmant sa différence de sorte que ces femmes ne se reconnaissaient pas toujours en elle. Cela étant, ce n'est pas parce qu'on fait le même travail qu'on est identiques les unes aux autres. C'était une femme exceptionnelle. J'ai toujours été surprise que notre association d'habitants n'ait jamais reçu de plaintes au sujet de la prostitution de rue, elle fait partie de notre quartier, cela a toujours été le cas et elle n'a jamais fait l'objet d'oppositions. Lors d'assises du quartier et dans l'esprit de l'engagement porté par Grisélidis Réal, nous avons invité une travailleuse du sexe prénommée Angelina, qui faisait partie d'Aspasie, pour qu'elle nous présente son regard sur le quartier. C'est aussi important que nous soyons à l'écoute de ce qu'elles ou ils ont à nous dire. Peut-être que Grisélidis Réal l'a fait avec l'écriture, mais pas tout le monde peut le faire. Avoir une rue à son nom c'est aussi nous inviter à être à l'écoute de cette réalité. Ce jour-là, Angelina nous avait parlé des prix exorbitants des logements dans des conditions précaires et de l'usure pratiquée avec des montants journaliers demandés absolument prohibitifs. D'ailleurs au 8, rue Royaume, dans un immeuble dont on parle beaucoup, un étage était dédié à cette activité. Voilà un exemple des nombreuses difficultés qu'affrontent les travailleuses et les travailleurs du sexe.

Pour Ensemble à gauche, ces questions doivent être mises sur la place publique afin de renforcer les droits des travailleuses et des travailleurs du sexe.

C'est bien d'en parler à chaque fois que c'est possible, d'être à l'écoute, de parler et d'échanger. Alors comment le faire mieux que par la présence visible de Grisélidis Réal dans l'espace public et par le soutien à l'association Aspaspie qu'elle a créée avec d'autres? Merci de soutenir cette motion amendée.

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat** (PDC). Je vais essayer d'être brève et de rappeler tout d'abord que cette motion part du constat que seulement 7% des rues de Genève qui font référence à des personnalités portent des noms de femmes, pour un total de 548 rues avec des noms d'hommes et 41 avec des noms de femmes. Madame la présidente, vous transmettez à M. Bertinat que si le nom de M<sup>me</sup> Grisélidis Réal ne lui convient pas, il est libre de faire 233 propositions que nous accueillerons avec bienveillance au sein de ce Conseil municipal. Ce soir on débat pour savoir si cette dame mérite ou non une rue à son nom. Pour le Parti démocrate-chrétien elle le mérite assurément, son parcours est exceptionnel – je ne reviendrai pas là-dessus. En plus d'être une écrivaine et une artiste peintre, elle a aussi voué son existence à redonner une dignité aux travailleuses et travailleurs du sexe, comme cela a été dit.

Cela étant, cette motion avait été déposée le 28 mai 2020 et depuis les choses ont changé étant donné que, par le biais de la Commission cantonale de nomenclature, le Conseil d'Etat a accepté d'attribuer un nom de rue à M<sup>me</sup> Grisélidis Réal. Le débat qui vise à savoir si cette attribution est opportune ou non est donc obsolète vu qu'il a été acté qu'une rue lui sera bien attribuée. La question se pose désormais de savoir quelle rue. La Ville doit revenir vers le Conseil d'Etat pour l'informer de la rue qu'elle souhaite changer. Le Parti démocrate-chrétien souhaite qu'une nouvelle rue fasse l'objet de cette attribution plutôt que de dénommer une rue existante. (*Remarque.*) Pardon? Il y a quelqu'un qui parle derrière moi, j'imagine que c'est un homme...

**La présidente.** Arrêtez de parler derrière, c'est insupportable. Merci.

*M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat.* Nous attendons donc que le Conseil administratif fasse des nouvelles propositions d'emplacement au Conseil d'Etat pour avancer dans ce dossier. S'agissant de l'amendement déposé par les Verts, qui a trait à la prostitution, nous voulons bien l'accueillir avec bienveillance mais nous trouvons tout de même qu'il n'a aucun rapport avec la motion de base. Nous ne le refuserons pas, bien que la demande d'une attribution de rue en 2021 accompagnée d'un événement culturel nous laisse sceptiques. Nous trouvons bon qu'un événement soit organisé, mais compte tenu du contexte sanitaire et de son évolution incertaine dans les prochains mois, je m'interroge sur l'opportunité de le faire en

2021. Je pense qu'il est peut-être préférable d'attendre un peu afin de le faire dans de meilleures circonstances. Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien acceptera cette motion amendée.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sur le principe nous sommes évidemment d'accord de promouvoir l'attribution de noms de rues à des femmes célèbres de Genève. Par contre, nous trouvons inopportun de débaptiser des rues existantes pour les remplacer par des noms de femmes. L'essentiel des rues qui ont été choisies pour ces changements font pour la majeure partie référence à des personnalités de notre ville, raison pour laquelle enlever une personnalité à la faveur d'une autre n'a pas de sens. Je suis bien heureux que le Conseil d'Etat ait refusé de changer la rue Jean-Violette en rue Grisélidis-Réal. Je pense en effet qu'on fait tout faux dans ce domaine. Des travaux et des aménagements ont lieu dans notre ville, de nouvelles rues et de nouvelles voies se construisent presque quotidiennement et des nouveaux quartiers voient le jour, c'est donc là qu'il faut donner des noms de femmes aux rues. Nous n'avons aucun souci avec ça, mais débaptiser des rues portant le nom de personnalités pour en mettre d'autres est une erreur.

Il en va de même pour d'autres lieux, par exemple les places. Dans notre ordre du jour nous avons un objet qui demande de débaptiser la place du Cirque, ce que le Conseil d'Etat a heureusement refusé, car c'est une erreur. La place du Cirque est un lieu mythique auquel on ne touche pas. Il y a aussi d'autres exemples dont je vais profiter de parler ici. Le Conseil administratif voudrait débaptiser la cité Franchises, la cité Vieusseux et la cité Villars – un lieu emblématique de Genève et les chantiers des chômeurs des années 1930; voilà ce que veut faire le Conseil administratif aveuglé par cette obsession de mettre des noms de femmes partout. Non! Nous nous opposerons à ce genre de choses, car à mon avis c'est une erreur de procéder ainsi. Par contre il n'y a pas de souci dans les nouveaux quartiers et dans les nouvelles rues, tant qu'on ne débaptise pas des endroits aussi mythiques que celui que je viens de citer, dont certains ont une histoire de plus de cent ans, pour les remplacer par des noms de femmes. Les habitants montrent une forte résistance face à ces changements, je pense donc que vous renoncerez ou qu'en tout cas l'Etat ne donnera pas suite à ces propositions que je considère comme farfelues.

En début de soirée on a parlé de sexisme et maintenant on débat de cette motion. Or, je suis désolé de répéter, surtout si vous n'avez pas envie de l'entendre, qu'il y a peut-être d'autres priorités que les habitants attendent que nous traitions. Ils attendent que ce délibératif prenne des actions pour faire face à leurs soucis quotidiens, liés au Covid-19 – mais pas seulement – et à la misère sociale qui se fait jour dans cette ville de Genève. Je trouve qu'on se moque des citoyens à parler pendant des heures de choses aussi peu prioritaires, sans pour autant dire que ça n'a pas d'importance.



Concernant l'amendement qui demande d'organiser un évènement culturel, je pense vraiment que nous sommes à côté des réalités actuelles. En vérité le but de cette motion est juste de vous faire bien voir, étant donné que le Conseil d'Etat a déjà accepté le principe d'attribuer un nom de rue à M<sup>me</sup> Grisélidis Réal; vous enfoncez donc des portes ouvertes et vous adorez ça, afin de dire que c'est vous les plus beaux, qui faites la promotion des femmes de ce canton et de cette ville. Bref, je trouve cela très petit, raison pour laquelle au Mouvement citoyens genevois nous ne voterons ni la motion ni l'amendement. J'ai dit.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Lorsque j'ai commencé mon stage d'avocate, M<sup>e</sup> Michel Halpérin venait tout juste de terminer le sien et avait gagné au Tribunal fédéral contre un règlement du Canton, il me semble, qui interdisait le racolage sur la voie publique. Depuis, la situation a changé puisqu'il a gagné et une loi sur la prostitution accorde une protection très large aux personnes qui exercent cette activité. Maintenant, sautons quelques années plus tard et intéressons-nous au cimetière des Rois pour savoir qui a le droit d'y être inhumé. Le site officiel de la Ville de Genève rapporte que dans ce cimetière couramment appelé le panthéon genevois ne sont inhumées que les personnalités marquantes ayant contribué au rayonnement de Genève ainsi que les magistrats. En quoi fait-on rayonner Genève en exerçant le plus vieux métier du monde? Il est exercé partout par des milliers de personnes. A Genève, il y a au bas mot 1400 prostitués et prostituées inscrits sur les registres de police prévus par la loi sur la prostitution; elle porte le numéro I 2 49, si vous avez envie de vous y référer.

Combien y a-t-il d'écrivains ou d'écrivaines et d'artistes à Genève? On a vu qu'il y a environ 1500 prostitués et prostituées; il y a certainement aussi beaucoup d'écrivaines et d'artistes. Est-ce que toutes auront une rue à leur nom parce qu'à un moment ou à un autre elles ont agi comme artistes, écrit ou composé des poèmes ou encore se sont servies de... On ne va pas dire de quoi ici, car il y a peut-être des enfants qui nous écoutent... Est-ce à cause de cela qu'on se rend célèbre, qu'on mérite une renommée, que tous les gens qui passent dans la rue voient notre nom et que ceux qui y habitent doivent le mettre sur leur papier à tête? Franchement...

Je vous propose à titre d'amendement de nommer une rue Micheline Elzingre, une femme que j'ai bien connue qui était une poétesse, sculptrice et écrivaine pleine d'imagination, elle avait voyagé dans le monde entier et mériterait d'avoir une rue à son nom. Elle était la fille du peintre Edouard Elzingre, qui avait illustré les livres sur l'Escalade et sur la Réforme à Genève.

Je voudrais encore signaler que selon un article que je viens de lire, les personnes qui exercent le métier de la prostitution ont apparemment un revenu moyen de 125 000 francs par année, ce qui est largement plus que celui d'un ouvrier et peut-être certainement plus que celui de certains écrivains et artistes qui vivent de leur plume ou de leur pinceau, pour utiliser des mots amusants. Plutôt que de donner le nom de Grisélidis Réal à une rue, je propose qu'on revienne à la rue des Belles-Filles, cette rue qui par la suite a été remplacée par la rue Etienne-Dumont, je ne me souviens plus à quelle date. Je ne sais pas qui était ce monsieur, certainement quelqu'un de très bien, mais la rue des Belles-Filles était un nom sympathique. La rue Chausse-Coq s'appelait quant à elle la rue Chausse-Cul. Revenons donc à des choses bien terre à terre et votons intelligemment, mais ne donnons pas à une rue le nom d'une femme parmi des tas d'autres femmes prostituées, écrivaines, poétesses, sculptrices ou peintres. Soyons plus efficaces et donnons carrément le nom de la rue des Belles-Filles, c'est joli, et rajoutons une rue des Beaux-Garçons à côté. J'ai dit.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (PLR).** M<sup>me</sup> Mangeat l'a dit, l'attribution est actée puisque cela a été décidé, à moins que les habitants ne se rebiffent comme cela a été le cas à la rue Jean-Violette, mais ce n'est pas encore joué. Ce que vous demandez dans cette motion est donc déjà en cours. J'aimerais quand même dire que lorsque la motion M 2536 pour la féminisation de l'espace public a été votée au Grand Conseil il avait été écrit et déclaré qu'il ne s'agit pas spécifiquement de débaptiser des rues portant des noms d'hommes mais plutôt de choisir des rues dont le remplacement du nom ne vexerait personne. Je vous dis ce qui était écrit et ce qui a été voté. Or, on peut se dire qu'une personne comme Grisélidis Réal est multiple et ambiguë; il est vrai qu'elle a effectivement revendiqué un rôle social dans la prostitution qu'elle considérait comme une activité qui pouvait soulager les misères humaines, mais de là à former une fable autour d'elle... Peut-être que certains sont trop jeunes ici et ne se souviennent pas qu'elle était comme une reine aux Pâquis, beaucoup d'hommes politiques allaient la voir, je ne citerai pas de noms mais certains savent qui la fréquentait abondamment. Elle ne vivait pas de sa peinture ni de son écriture, dont je vous ai lu quelques extraits. En début de séance nous avons eu des extraits de Pierre de Ronsard, de Paul Eluard et de Sacha Guitry; la littérature doit être comme les légumes, c'est-à-dire qu'il faut une biodiversité. Toutefois, je ne crois pas non plus que les qualités littéraires de Grisélidis Réal lui valent d'avoir été inhumée au cimetière des Rois, considéré comme le panthéon genevois.

Il est vrai qu'elle a joué un rôle dans la reconnaissance de la prostitution, cependant je vous rappelle que dans ces années 1970 il y avait même des pédagogues et d'autres gens qui votaient en faveur du droit à la sexualité pour les enfants; cela faisait donc partie d'une époque. Grisélidis Réal était une femme

chaleureuse, mère de quatre enfants, qui devait certainement avoir de très belles qualités humaines. Elle a aidé à la création d'Aspasie, mais il serait tout de même intéressant que des recherches historiques soient menées pour sortir de cette fable que vous nous servez à chaque fois que l'on parle d'elle.

Sans m'étaler davantage, je vous dirai que modifier le nom des rues est extrêmement problématique parce que ça brouille les repères. Certaines personnes n'arriveront plus nécessairement à s'orienter car elles sont habituées à des noms de rues qui n'existent plus. Débaptiser des noms de rues est quelque chose de très rare, ça se fait parfois dans une période de guerre où le nom d'un personnage illustre appartenant à un pays devenu ennemi ne veut plus être vu. Ça reste néanmoins extrêmement rare. Or, ici nous sommes en train d'agir avec beaucoup de légèreté, on veut tout déconstruire, comme pour le langage, et ça aura des effets qui ne seront pas forcément respectueux pour la population. Enfin, on trouvera peut-être une petite rue où personne ne sera gêné d'y voir le nom de Grisélidis Réal, ce que je lui souhaite et à vous aussi.

**M. Omar Azzabi** (Ve). Je vais tenter d'être rapide et d'apporter quelques précisions aux éléments soulevés au cours de cette discussion. J'aurais voulu qu'une prostituée soit à ma place ce soir et prenne la parole pour témoigner de la violence et de la réalité de son travail. Je souhaite d'ailleurs qu'un jour ou l'autre une prostituée ou un prostitué puisse être élu à ma place, voire au parlement cantonal ou fédéral. En réponse à M. Bertinat, vous transmettez, Madame la présidente, le mot prostitution vient du latin «prostitutio» qui signifie mettre en avant, exposer, mettre en vente et donc se prostituer. Se prostituer aujourd'hui signifie renoncer à sa dignité pour servir la santé mentale et physique de nos sociétés, avec comme prix la plus grande violence professionnelle et sociale tous domaines confondus dans notre pays. Qui ne dirait pas qu'à l'heure actuelle, avec l'arrivée de la crise Covid, les prostitués et prostituées sont les premiers travailleurs qui ne jouissent pas de leurs droits fondamentaux? Les critères des aides fédérales déployées ne répondent pas à leur réalité et ne leur donnent pas accès à la dignité; ils n'ont qu'un accès très restreint à l'aide alimentaire de base, l'accès au logement est inexistant et l'accès à l'aide sociale est encore critiquable.

Peut-être vais-je faire appel à la sensibilité économique et libérale de la droite de ce parlement en rappelant quelques chiffres et pourquoi la dignité de ces travailleuses et travailleurs est importante. En 2015, une enquête de la Fedpol montre que la Suisse détient 902 salons de prostitution, clubs et services d'escorte. Actuellement ce domaine représente entre 500 millions et 1 milliard de francs de chiffre d'affaires, entre 4000 et 8000 places de travail, la presse parle même de 20 000 à 25 000 travailleuses et travailleurs du sexe. Il faut aussi rappeler que lorsque la prostitution a été interdite à Genève pendant la crise du Covid, ce sont près de 70 femmes qui se sont dirigées vers Aspasie se plaignant de ne pas avoir accès

à de la nourriture ou à un hébergement d'urgence et de devoir négocier avec des patrons de salons pour pouvoir y rester sans travailler. Un petit fonds d'urgence a permis d'aider ces femmes mais malheureusement pas de manière suffisante. Pour répondre à M<sup>me</sup> Rouillet, vous transmettez, Madame la présidente, dans le budget 2021 nous avons répondu à la détresse et à la violence de cette situation avec une petite augmentation de 50 000 francs que nous avons prise au Grand Théâtre. Aujourd'hui je vous laisse donc juger du soutien que nous fournissons à Aspasia et au travail miraculeux que cette association déploie sur le terrain.

Enfin, M<sup>me</sup> Réal et sa famille ont légué à Genève ce qu'on appelle le Centre Grisélidis Réal, un centre de documentation internationale et bibliothèque sur la prostitution, abrité par Aspasia. Ce centre a permis de recueillir de manière systématique tout ce qui concernait de près ou de loin la prostitution en Suisse et dans le monde: articles de presse, travaux de recherche, rapports, prises de position, rendus de séminaires, de colloques, de congrès, d'affiches, de pamphlets et manifestes. D'ailleurs, j'invite la population à visiter Aspasia, car ça en vaut la peine. Aujourd'hui, Aspasia et d'autres associations spécialisées craignent de voir évoluer le milieu de la prostitution vers des pratiques beaucoup plus cachées et donc moins accessibles à ceux qui prodiguent du soutien à ces travailleuses et travailleurs. Qui dit prohibition dit risque d'activité clandestine, surtout quand il n'y a pas de filet social, d'où l'importance d'une aide spécifique et rapide à cette population qui ne peut plus travailler. La situation perdure et nous risquons de nous retrouver très rapidement avec les mêmes problèmes que les pays abolitionnistes aujourd'hui.

Ce soir, le renvoi de ce texte au Conseil administratif est symbolique, c'est sûr. Cela étant, l'amendement que le Parti socialiste et les Verts ont déposé rend hommage à la détresse et à la réalité de cette situation. Je vous remercie d'accéder à cette demande.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Le Conseil administratif recevra favorablement cette motion, bien sûr. On peut penser ce qu'on veut de la prostitution, ce texte ne fait pas l'éloge de cette activité mais accentue le respect de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs indépendamment de leurs métiers. M<sup>me</sup> Réal est digne d'être honorée parce qu'à travers son œuvre, ses écrits et ses combats elle exprime qu'on ne renonce pas à sa dignité, au contraire, quelles que soient les conditions de travail, même si celui-ci véhicule des idées négatives et que la majorité de la société le considère comme méprisable. Malgré des conditions extrêmement difficiles, le renoncement à la dignité ne se fait et ne se fera jamais.

Pour répondre à M<sup>me</sup> Rouillet, qui avait l'air de déconsidérer en quelque sorte le fait qu'une rue soit nommée rue des Trois-Blanchisseuses, je rappelle qu'il s'agissait de trois ouvrières anonymes qui ont péri dans un bateau-lavoir le 1<sup>er</sup> août 1913 vers 17 h. Ce n'était pas un simple accident. Trois femmes, M<sup>me</sup> Marie Dido

## Motion: une rue Grisélidis-Réal

qui avait 28 ans, mariée et mère de trois enfants, M<sup>me</sup> Franceline Mermier, une blanchisseuse de 73 ans, M<sup>lle</sup> Cécile Pleold, comme on le disait à l'époque, qui avait 21 ans. Trois blanchisseuses qui travaillaient dans des conditions extrêmement précaires dans un bateau-lavoir que le propriétaire avait mis en location à un gérant, lequel s'est chargé de faire payer l'entrée aux femmes qui utilisaient l'embarcation sans se préoccuper de sa sécurité. Suite à cela, trois personnes seront inculpées mais le jugement ne donnera pas grand-chose. Sachez cependant que peu de temps après, en 1914, le Conseil administratif rend un rapport au Conseil municipal qui donne lieu à une discussion sur la construction d'un lavoir municipal pour remplacer les bateaux-lavoirs. Voyez-vous, Madame, il y a un lien entre ces deux affaires: le combat pour la dignité des travailleurs et des travailleuses et surtout pour la dignité des femmes. C'est pour cela qu'en son temps le Conseil administratif avait proposé à la Commission cantonale de nomenclature un certain nombre de noms dont celui de M<sup>me</sup> Réal. Il est vrai que la commission a validé l'attribution de quatre noms dans d'autres rues que celles proposées, dont celui de M<sup>me</sup> Réal et de M<sup>me</sup> Jiagge (*ndlr: Annie-Ruth de son prénom*) qui était une magistrate d'origine ghanéenne et la seule femme africaine. Si je peux me permettre un avis, je trouve que cette commission a manqué de courage à ce moment-là, mais ce n'est pas grave, car comme vous l'avez dit nous reviendrons à la charge, si je puis m'exprimer ainsi, pour proposer ailleurs les noms de ces deux femmes.

J'aimerais dire ici que contrairement à ce qui a été avancé nous n'allons pas retirer le nom de la Cité Franchises; je ne sais pas d'où vient cette information. Il y a une nouvelle rue qui prolonge en partie la rue des Franchises pour laquelle nous avons effectivement proposé le nom de M<sup>me</sup> Louisa Vuille qui était horlogère et syndicaliste, qui a été députée du Parti du travail au Grand Conseil pendant des années; c'est donc une nouvelle rue. Il n'est pas question de changer le nom de la rue des Franchises malgré ce qui a été dit tout à l'heure.

Concernant le processus de féminisation des noms de rues, Mesdames et Messieurs, après la féminisation de dix premières rues l'an passé qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars de cette année, l'objectif est de féminiser dix nouvelles rues cette année encore, dont effectivement celles de M<sup>me</sup> Réal et M<sup>me</sup> Jiagge. L'année prochaine, Mesdames et Messieurs, dix noms supplémentaires seront ajoutés afin d'arriver à l'objectif fixé par le Conseil administratif d'avoir trente noms de rues féminisés; c'est la part qui revient à la Ville de Genève dans l'objectif d'atteindre 100 noms de rues féminisés sur tout le canton selon la motion acceptée par le Grand Conseil.

Nous recevons donc cette motion avec joie et très positivement, disons-le. Pour ce qui est de l'amendement proposé en soutien aux travailleuses et travailleurs du sexe, la Ville de Genève reconnaît et soutient comme cela a été dit le travail extrêmement important mené dans des conditions très difficiles par Aspasia, d'autant plus en cette période de pandémie, l'association étant subventionnée

de manière conséquente par notre Ville, ce dont je me réjouis. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

Mis aux voix, l'amendement de M<sup>mes</sup> Paule Mangeat et Laurence Corpataux est accepté par 44 oui contre 26 non (2 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 48 oui contre 22 non (2 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'adresser au Grand Conseil afin que l'Etat de Genève désigne une rue emblématique de la Ville au nom de M<sup>me</sup> «Grisélidis Réal, écrivaine et prostituée» dans le cadre du règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments (RNGNB);
- d'agir pour que cette rue soit nommée dès 2021;
- d'inaugurer cette artère avec un évènement culturel autour de l'œuvre de Grisélidis Réal en menant une réflexion sur la réalité des travailleurs et travailleuses du sexe pour sensibiliser la population à leur réalité;
- d'agir pour que les problématiques des travailleurs et travailleuses du sexe soient mieux prises en considération dans les politiques publiques notamment sur les questions d'accès aux droits, de sécurité sur l'espace public municipal, de reconversion professionnelle, de formation, de logement et de santé;
- de travailler avec les associations actives auprès de travailleurs et travailleuses du sexe telles qu'Aspasie ou la Plateforme suisse contre la traite des êtres humains.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**La présidente.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M<sup>me</sup> Laurence Corpataux qui demande le débat accéléré pour les autres urgences, à savoir celles que nous allons encore pouvoir traiter ce soir. Je vous la soumetts au vote.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 40 oui contre 30 non.

**La présidente.** Nous traiterons donc l'urgence suivante, voire les urgences suivantes, en débat accéléré, mais ce n'est même pas sûr qu'on arrive à toutes les faire. Je passe à la deuxième urgence, la résolution R-277. (*Brouhaha. Commentaires.*) Vous arrêtez d'être grossiers, je ne veux plus entendre ces termes!

**6. Résolution du 9 février 2021 de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Michèle Rouillet, Maxime Provini, Alain de Kalbermatten, Vincent Latapie, Patricia Richard, Nadine Béné, Laurence Corpataux, Yves Herren, Eric Bertinat, Vincent Schaller et Danièle Magnin: «Pour une saine stratégie de réouverture des lieux de culture en Ville de Genève» (R-277)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant:

- les restrictions actuellement en vigueur selon l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 du 19 juin 2020;
- les nouvelles mesures prises par la Confédération en date du 13 janvier 2021 visant à restreindre à nouveau les activités culturelles jusqu'au 28 février au moins;
- le doute quant à la reprise possible de celles-ci après cette date;
- la place prépondérante de la culture dans le budget de la Ville de Genève;
- la précarité financière dans laquelle se retrouvent les acteurs culturels suite à ces décisions;
- le coût de leur inactivité pour la collectivité;
- le poids de leur silence sur leur moral comme sur le nôtre;
- la perte de lien social dans une population privée de manifestations culturelles;
- le télétravail via internet ou le streaming ne pouvant remplacer le jeu vivant;
- le sacrifice infligé ainsi à ce secteur étant devenu dangereux pour sa survie;
- l'expérience menée par les autorités espagnoles pour faire revivre ce secteur (à Barcelone et à Madrid);
- la volonté des autorités autrichiennes, polonaises, italiennes et bientôt françaises de tenter de telles expériences;
- les mesures sanitaires actuellement disponibles pour assumer le retour à une certaine normalité;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 5208. Motion d'ordonnancement, 5377.

- le besoin de donner un objectif à moyen terme à tous les acteurs du monde culturel ainsi que de donner un signe d'espoir à la population par des temps par trop moroses;
- que la Ville de Genève dispose de nombreuses salles à dimension maîtrisable, où la distanciation sociale est déjà largement garantie par les divers niveaux disponibles (une à trois galeries) et les mesures diverses mises en place depuis plusieurs mois par les directions responsables;
- que le milieu de la création est spécialement capable d'adaptabilité en toutes circonstances, notamment face aux difficultés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'associer au Canton pour obtenir des autorités fédérales l'autorisation de mettre en place une stratégie visant la réouverture rapide des espaces et permettant la reprise des activités culturelles;
- de sélectionner sur notre commune les salles capables d'accueillir de tels événements (l'Alhambra, le Théâtre Pitoëff, le Casino Théâtre, le Victoria Hall, le Grand Théâtre et la Cathédrale notamment);
- d'ouvrir certains musées moyennant un protocole adéquat;
- de permettre dès que possible la tenue d'activités culturelles et de loisirs en plein air.

#### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Après le temps que nous avons passé à traiter les deux objets précédents, je regrette qu'il faille accélérer le débat de ceux qui suivent, notamment celui qui va nous occuper maintenant sur le sort et l'avenir que l'on veut réserver à l'ensemble du monde culturel en Ville de Genève et dont nous sommes un peu le phare, quand bien même cela concerne tout autant le Canton que la Confédération. J'espère néanmoins que ce traitement accéléré aura un effet positif, celui d'aller de l'avant plus rapidement étant donné la réelle urgence et nécessité d'agir aujourd'hui pour les acteurs culturels.

En choisissant le titre de cette résolution qui débute par «Pour une saine stratégie», le mot santé m'est venu spontanément à l'esprit parce qu'on ne parle plus que de ça, en effet, de quoi d'autre parle-t-on? Et surtout en parle-t-on bien? Après les mesures dites de prévention sanitaire pour nous mettre tous prétendument en santé, on voit qu'en réalité la société ne se porte pas mieux aujourd'hui. Devant l'inconnue à laquelle nous devons faire face au début de cette pandémie, un arrêt sur image a eu lieu afin de bloquer la société et voir de quoi il s'agissait. Aujourd'hui, soit une année après, on se rend compte que le remède proposé et qui dure s'avère plus dangereux que le mal. En effet, cette espèce de traitement à



long terme de fermeture et d'arrêt des activités dites non essentielles – on reviendra sur ce terme –, des activités immatérielles, non de consommation directe mais de produits de l'esprit, d'émotions et de rencontres considérées comme non essentielles, devient carrément malsain pour la société.

Au Parti libéral-radical nous sommes surpris de voir que la culture vivante est passée dans les accessoires. C'est l'occasion d'une petite incise pour dire que depuis toujours nous sommes réticents à l'idée de joindre et d'associer de manière systématique la culture et les loisirs, comme s'il y avait le travail en premier et la culture et les sorties après, une chose étant sérieuse et l'autre moins. En réalité cette pandémie révèle – et c'est peut-être un bon point – que la culture n'est pas un produit non essentiel et qu'il fait peut-être plus partie de la santé d'une société que réellement de ses loisirs, de ses divertissements, de ce que l'on fait quand on n'a rien d'autre à faire et donc de ce que l'on fait en deuxième, troisième ou quatrième position. Non, la culture n'est pas un deuxième ou troisième choix de société, c'est un choix premier, absolument indispensable et nécessaire. Elle est l'oxygène de l'humanité, comme le rappelaient certains artistes. C'est la raison pour laquelle nous voyons que ça gronde de part et d'autre, chaque jour nous amène des informations supplémentaires venues d'autres pays. On le voit avec la France où cela a démarré au Théâtre de l'Odéon, puis dans plusieurs autres théâtres et c'est désormais monté jusqu'à Strasbourg. Aujourd'hui, l'entière responsabilité des milieux culturels dans toutes les branches de la culture ainsi que toutes les activités dites immatérielles et de vie se révoltent.

Je crois que notre municipalité est appelée à donner le ton, car c'est elle qui porte le poids le plus lourd de la culture dans le canton; nous devons donc donner le la. C'est le message que nous aimerions envoyer au Conseil administratif à travers cette résolution. J'ai cru comprendre que son intention était de peser dans la décision du Canton pour que nous puissions au plus vite, et le plus tôt sera le mieux, rouvrir des espaces permettant la reprise des activités culturelles. Les espaces en Ville de Genève ne sont pas de dimension ingérable, les directions de ces institutions ont pris des mesures parfaitement respectables depuis le printemps, il faudra certainement les perfectionner un peu pour accueillir le public, mais ce n'est pas du tout inaccessible et irresponsable. Bien au contraire, aujourd'hui il est irresponsable de maintenir la porte des lieux de culture fermée.

Pour finir, je citerai cette phrase dans la *Tribune de Genève* du jour qui m'a beaucoup plu à propos de Madrid, sa municipalité ayant pris la décision d'ouvrir les théâtres et de donner l'accès aux spectacles et à tout le secteur de l'événementiel en disant: «Lever le rideau chaque soir c'est dire qu'il y a de l'espoir.» C'est le message principal que nous voulons transmettre au Conseil administratif ce soir. Nous lui demandons concrètement de baliser un peu le terrain grâce à son immense connaissance du milieu culturel genevois et de sélectionner pour le Canton les lieux culturels les plus adaptés. La demande d'ouvrir les musées formulée

dans la troisième invite est déjà effective, tant mieux. La tenue d'activités en plein air contenue dans la quatrième et dernière invite est partiellement et quasiment aussi en cours. Il s'agit vraiment d'apporter une bouffée d'air à ce secteur qui est très précarisé et qui agonise aujourd'hui. Nous devons pouvoir donner de l'espoir en levant le rideau chaque soir. Je vous remercie.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)*

**M. Alain de Kalbermatten** (PDC). Je m'exprime en tant que co-auteur de cette résolution. Ce qu'a dit ma préopinante, autrice de cette magnifique résolution, est tout à fait juste. Je voulais rajouter une chose importante selon moi, à savoir que nous avons voté hier avec beaucoup de volonté un crédit de 3,9 millions de francs pour soutenir les artistes, les créateurs ainsi que toute cette filière qui compose le milieu culturel de la ville de Genève. Vous aurez remarqué qu'une invite de cette résolution demande de sélectionner dans notre commune des salles municipales capables d'accueillir des événements. On sait parfaitement que les salles sont très occupées en temps normal, mais ici le démarrage risque d'être relativement lent, c'est pourquoi dans la logique du crédit voté hier je pense important que le Conseil administratif et M. le maire en tant que responsable de la culture mettent à disposition des salles afin que les artistes puissent créer et concevoir leurs œuvres ainsi que pour l'organisation de mini-événements. Il s'agit d'inciter le Conseil administratif à créer un réseau de salles qui ne sont normalement pas dédiées à la culture directement ou peut-être à une autre forme de culture; ça serait une très bonne chose.

Cette résolution a la volonté de rester dans cette veine et d'aller de l'avant, pas seulement sur le plan financier mais aussi en mettant des salles et des espaces à la disposition des artistes. Les musées sont déjà ouverts et ça fonctionne bien, je remercie d'ailleurs le Conseil administratif d'avoir mis en place ces ouvertures avec un protocole sanitaire efficace. Je salue aussi la gratuité d'accès aux musées pour la population, car il faut mettre en confiance et attirer à nouveau ces visiteurs qui n'ont plus l'habitude de fréquenter ces lieux; l'habitude est très vite perdue en une année. Je trouve donc que la démarche pédagogique et promotionnelle est intéressante.

Pour ce qui regarde l'organisation de manifestations et de loisirs en plein air, il serait intéressant que le Conseil administratif développe une vision un peu plus proactive afin de planifier des sortes de micro-festivals dans les différents quartiers de la Ville, sur la rive gauche et droite, au bord du lac et dans les parcs. Il serait éventuellement possible d'organiser des petites manifestations très restreintes tenant peut-être sur des sujets culturels spécifiques pour ne pas non plus

que trop de monde soit rassemblé en même temps tout en permettant à des acteurs culturels de pouvoir s'exprimer.

Cette résolution est vraiment très complète et j'espère que le Conseil administratif pourra s'appuyer dessus dès aujourd'hui pour proposer quelque chose de positif dans cette période charnière, n'est-ce pas Monsieur le vice-président, si le plénum vote ce soir en sa faveur en attendant qu'une ouverture officielle soit annoncée, peut-être en juin ou en juillet. Cette parenthèse de temps doit absolument être comblée pour le bien-être du milieu culturel et surtout pour la santé psychologique des concitoyens de notre belle cité. Voilà, Monsieur le vice-président, ce que je souhaitais dire en tant que modeste auteur de cette résolution.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Nous avons appris aujourd'hui que le Conseil national a refusé la proposition d'ouvrir les cafés et restaurants le 22 mars, nous pouvons donc imaginer que les effets de la crise sanitaire perdureront jusqu'à une date que nous ignorons. Ces conséquences font certainement souci à tous les conseillers de ce délibératif quels que soient leurs partis, qui ont manifesté leur inquiétude ainsi que, nous l'espérons, leur solution à cette situation extrêmement désagréable. Si les commerçants et artisans ont de manière générale fait l'objet de nombreuses discussions, les métiers de la culture ont été parmi les plus touchés par la crise, ce domaine relevant d'une problématique bien particulière. Il réunit non seulement les artistes mais aussi toutes les professions qui gravitent autour ainsi que les organisateurs qui préparent les événements, les manifestations, les concerts et toutes les scènes que nous espérons voir animées le plus rapidement possible. Aujourd'hui tous ces métiers font face à de réelles difficultés, certains travailleurs ne bouclent pas leur mois, d'autres puisent dans leurs réserves et espèrent que les autorités trouvent des solutions. C'est pourquoi il nous faut manifester notre inquiétude et souci d'abord en tant qu'élus, ce que fait cette résolution. Les demandes qu'elle formule sont évidemment de s'associer au Canton; nous sommes dans l'attente des décisions cantonales sur la réouverture possible des salles de spectacle, des musées et des autres lieux de culture. Une préoccupation majeure demeure sur ce que le futur nous réserve.

Nous avons vu dans la proposition PR-1447 qu'on était prêts à aider les gens à faire face à cette mauvaise période. D'ailleurs, un petit passage du texte m'a particulièrement intéressé car il rappelle que même avec une perspective de réouverture des lieux culturels à moyen terme et probablement par étapes, ce qui me semble tout à fait réaliste, les multiples annulations et reports de spectacles laissent présager un embouteillage dans les saisons et les programmations des lieux culturels genevois. Cette résolution procède par étapes, mais elle se projette aussi dans l'après-crise. Ce faisant, elle manifeste déjà son souci de sélectionner sur notre commune les scènes capables d'accueillir ces événements, de pouvoir

rouvrir par étapes et d'entamer une réflexion sur ce fameux embouteillage qui sera malheureusement une réalité.

L'Union démocratique du centre s'est associée très favorablement à cette résolution et a déposé la résolution R-279 en urgence, qui a été acceptée, qui rappelle dans ses considérants vouloir compléter la présente résolution R-277 que nous traitons ici. Pour cette raison, vu l'heure tardive et les minutes qui passent, je me suis permis quelques acrobaties règlementaires afin de vous proposer notre résolution sous forme d'amendement en guise de complément à la présente résolution. Je reviendrai sur le contenu de cet amendement et vous donnerai les précisions nécessaires une fois que tous les signataires de cet objet se seront exprimés et que l'entrée en matière aura été votée.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). On peut être étonné que le Parti libéral-radical ait déposé cette résolution, non pas parce qu'il ne soutient pas activement la culture, mais parce qu'il est vrai que ce sujet pourrait à première vue ne pas tout à fait paraître relever de la compétence communale. Les restrictions actuelles découlent effectivement d'une ordonnance fédérale et une demande assez similaire à celle-ci a été déposée au niveau du Canton, mais la procédure n'est pas simple étant donné que les décisions doivent être prises au niveau national. Néanmoins, comme rappelé par M<sup>me</sup> Kraft-Babel, la dissociation entre activités dites essentielles et non essentielles heurte la population et son imaginaire; elle est révoltée. On a vu que les librairies ont d'abord été considérées comme essentielles avant de ne plus l'être, on ne comprend pas très bien pourquoi le livre est essentiel au mois de décembre et plus au mois de janvier.

Par ailleurs, la culture est catégorisée comme étant non essentielle alors que la Ville de Genève lui octroie un tiers de son budget avec plus de 300 millions de francs, et c'est tant mieux! D'autres personnes qui ont vécu dans d'autres villes vous diront que ce budget est extraordinaire au vu de la dimension de notre ville qui est approximativement équivalente à Mâcon, où vous ne trouverez pas forcément 36 000 activités en dehors de la Maison du vin, un théâtre peut-être et une salle de chorale. A Genève, nous bénéficions d'une très grande richesse culturelle, c'est pourquoi classer la culture dans les non-essentiels n'est pas acceptable pour les Genevois. Les contribuables donnent tellement d'argent pour la culture qu'un retour sur investissement est nécessaire. M'exprimer ainsi peut sembler un peu économique, or mon raisonnement est bien plus large. Les artistes ont besoin de travailler, comme beaucoup d'entrepreneurs, de petites et moyennes entreprises qui font face à de terribles difficultés et qui ont dû fermer leurs commerces. Travailler dans l'art c'est respirer et rester en vie. On perd son inspiration si on ne travaille plus, il est donc urgent que les artistes puissent à nouveau produire des spectacles et être en scène. Prolonger la fermeture des lieux de représentation, c'est la mort de la culture.

Je ne sais pas si vous avez vu aux informations le témoignage de cette magnifique violoncelliste, Estelle Revaz, qui décrivait la situation tragique des musiciens, qui comme les artistes doivent anticiper leurs événements sur un très long terme; ils ne peuvent pas se produire au dernier moment une fois l'annonce d'ouverture donnée. Les planifications dans des théâtres ou dans des salles de concert se font de nombreux mois à l'avance. La mort de la culture signifie l'asphyxie de notre société. Aujourd'hui il est donc absolument vital que nous puissions le plus rapidement possible ouvrir à nouveau ces lieux culturels.

Nous avons vu naître des idées fantastiques avec le télétravail via internet ou le streaming de festivals, notamment le Festival du film et forum international sur les droits de l'homme (FIFDH) auquel je m'étais inscrite avant de me déconnecter quinze minutes plus tard car voir un film étranger sous-titré sur son petit écran d'ordinateur au lieu d'être dans une grande salle à l'Alhambra est absolument impossible. Le coût de l'inactivité culturelle pour la collectivité et pour le monde artistique est vraiment préoccupant, d'autant plus que des expériences menées à Barcelone ou à Madrid ont quand même permis de faire revivre ce secteur culturel tout en maintenant des mesures sanitaires. La commune de Genève, les autres communes du canton et le Canton doivent pousser un cri si fort qu'il puisse être entendu jusqu'à Berne.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Je voudrais rappeler ici que nous dépendons en effet principalement des décisions du Conseil fédéral. Une fois qu'il s'est prononcé et qu'il a rendu une des fameuses ordonnances Covid que lui permet la loi sur les épidémies, les cantons ont l'obligation de les mettre en application. C'est donc ce qu'a fait le Conseil d'Etat genevois. Peut-être ne le savez-vous pas encore, mais la dernière ordonnance rendue date du 26 février, date à laquelle nous avons enfin obtenu que restent ouverts les musées, les bibliothèques, les archives et les salles d'exposition. En revanche, la capacité de réunion rapprochée dans un lieu donné est toujours limitée à 15 personnes. Toutefois, cela ne nous empêcherait pas d'accueillir des concerts au Victoria Hall, comme nous l'avions fait au début. Rappelez-vous, les gens étant séparés les uns des autres par une certaine distance, ils portaient obligatoirement des masques et se désinfectaient les mains. C'est quelque chose que nous pourrions refaire, car pour le moment nous restons en quelque sorte brimés. Les artistes par exemple, qu'ils chantent, fassent du théâtre ou dansent, sont empêchés de faire leur activité à moins parfois d'être en petit nombre dans un lieu déterminé, ce qui est extrêmement douloureux pour les concernés ainsi que pour les spectateurs qui ne peuvent y assister.

Par conséquent, nous souhaiterions effectivement que la Ville entreprenne des démarches auprès du Conseil d'Etat, bien qu'il ait les mains assez solidement liées, je vous le rappelle. L'idée serait de réussir à obtenir non pas des

pas-droits et des choses magiques mais juste de pouvoir, dans certaines circonstances et dans le respect des normes sanitaires, assister à un concert, voir un ballet ou un opéra de la même manière qu'on peut aujourd'hui aller faire nos courses dans les divers magasins et centres commerciaux de la ville. Cela nous manque, c'est pourquoi je soutiens absolument cette résolution et le Mouvement citoyens genevois vous prie de faire de même.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée à l'unanimité (70 oui).

**M. Olivier Gurtner** (S). Cela fait un an que cette pandémie a débuté et que nombre d'acteurs culturels sont précarisés, sans avenir et dans l'attente de soutien. Un an que spectateurs et publics ne peuvent admirer et se confronter à l'art et aux artistes. En quatre mots et selon la mobilisation des acteurs romands: «No culture, no future.» Une année que la culture est chamboulée et secouée, que des spectacles sont repoussés, reportés, annulés; ce n'est pas la *cancel culture* mais la *culture cancelled*. Entre-temps, on salue l'initiative de nombreux actrices et acteurs culturels, leur capacité à inventer et à se réinventer, dont je vous donne trois exemples rapidement: l'initiative du Théâtre Forum Meyrin avec Radio Bascule, le programme en plein air du festival Antigél avec notamment des actions magnifiques comme *Créature* au Carré-Vert et au Lignon ou le drapeau géant *We are watching* pour l'ouverture du FIFDH imaginé par Dan Ascher. Cependant le streaming ne saurait remplacer l'art vivant, on doit aider les artistes et créateurs maintenant et concrètement et ainsi permettre aux théâtres, salles de concert et scènes de danse de travailler. Il faut rappeler que selon les mots de l'éditrice d'Actes Sud Françoise Nyssen «la culture est un plaisir et une nécessité». Concrètement, cela passe par une aide individuelle et notamment par le plan lancé par Sami Kanaan voté hier à l'immense majorité des partis, par la réouverture des musées depuis le 1<sup>er</sup> mars ainsi que par cette résolution du Parti libéral-radical.

Je terminerai avec une petite remarque sur la procédure: le débat accéléré proposé par M<sup>me</sup> Corpataux a été accepté par la majorité de ce Municipal, or on a entendu «fascisme», «discours fleuves», «anti-démocratie» et «dictature». J'aimerais quand même répondre que nous avons eu affaire à des discours fleuves lors du débat précédent et rappeler que si on propose le débat accéléré c'est justement pour pouvoir traiter l'ensemble des objets qui arrivent d'Ensemble à gauche, des Verts mais aussi de l'Union démocratique du centre et du Parti démocrate-chrétien. (*Réactions*). J'aimerais aussi dire que la présentation de cette résolution a pris trente-cinq minutes pour que cinq intervenants accaparent le temps et fassent de la flibusterie politique. (*Réactions*.) J'aimerais rappeler que nous sommes d'accord pour voter ce texte et voter des textes déposés par le Parti libéral-radical et par l'Union démocratique du centre... (*Huées*.)

**Le président.** S'il vous plaît... (*Le président tape du marteau.*)

*M. Olivier Gurtner.* Vous pouvez crier tout ce que vous voulez, la vérité est que nous respectons la démocratie. Ce n'est pas en hurlant sur les intervenants que vous serez plus respectueux, au contraire, vous donnez un message bien inverse. Donc oui, nous voterons ce texte car nous savons faire la part des choses et sommes respectueux des autres, à commencer par vous. (*Huées. Applaudissements.*)

**Le président.** S'il vous plaît, je vous demande un peu de silence. Je vous rappelle, Monsieur le conseiller municipal, que c'est le règlement. Je donne la parole à M. Yves Herren pour le groupe des Verts.

**M. Yves Herren (Ve).** Beaucoup de choses ont déjà été dites et pour aller dans le sens de M. Olivier Gurtner, on va faire vite. Cette résolution est intéressante à plusieurs niveaux et surtout dans le but de s'associer au Canton dans une démarche de sélection, d'ouverture de certains musées et de permission dès que possible. C'est ça qui nous intéresse, car le déconfinement progressif ne se fera que peu à peu. Il n'y a pas forcément besoin d'attendre de l'autorité fédérale l'autorisation d'une certaine jauge pour que les activités reprennent, nous pouvons d'ores et déjà anticiper plusieurs scénarios avec un nombre de personnes limité à 10, 50 ou 150, rien n'empêche de le faire. Les Vertes et les Verts soutiendront le renvoi de cette résolution au Conseil administratif.

**M. Eric Bertinat (UDC).** J'aimerais dire que je suis désolé par les propos et la grosse colère de notre collègue Olivier Gurtner, pour une fois qu'on débat de la culture et que la droite accepte d'ouvrir généreusement les cordons de sa bourse. Je rappelle que hier déjà nous avons tous accepté les propositions du magistrat Kanaan et ce soir nous nous penchons en urgence sur la culture avec une nouvelle résolution qui devrait satisfaire la gauche. J'espère surtout qu'on sera d'accord sur les mesures à apporter par rapport à cette problématique très délicate qui a mis de nombreux acteurs en difficulté. Comme la gauche aime à nous le répéter, autour de tous ces artistes sont impliqués de nombreux corps professionnels, sans toucher toutefois nos amis restaurateurs qui sont désespérément fermés. Nous espérons malgré tout que le 22 mars soit une date-butoir à laquelle on pourra enfin revivre, cette crise devenant de plus en plus insupportable.

Je me permets de revenir sur l'amendement que j'ai déposé et qu'on retrouve donc dans la résolution R-279, lequel demande au Conseil administratif de faire

encore davantage que ce qu'il a fait jusqu'à présent, surtout d'utiliser ses ressources et ses réelles possibilités afin de venir en aide aux artistes ainsi qu'à ceux qui permettent aux artistes de s'exprimer et qui prennent le risque d'organiser des concerts, des projets culturels et des expositions, entre autres. Dans ma demande j'ai fixé une limite au 31 décembre 2021, qui pourrait peut-être faire l'objet de discussions, mais elle prend en considération l'approche de la période estivale et une reprise par étapes des activités, qui seront donc ralenties. C'est la raison pour laquelle nous pouvons déjà entrevoir que ces aménagements doivent être envisagés sur un terme relativement long. Je demande donc que toutes les salles situées sur notre commune capables d'accueillir un évènement culturel soient mises gratuitement à disposition jusqu'à la fin de l'année 2021.

Cette idée m'est venue en voyant que la résolution R-277 demande au Conseil administratif de sélectionner sur notre commune des salles capables d'accueillir de tels évènements, sont notamment cités l'Alhambra, le Théâtre Pitoëff, le Casino Théâtre, le Victoria Hall, le Grand Théâtre et même la Cathédrale. En Ville de Genève nous disposons réellement d'infrastructures nombreuses et de qualité, de contenance et de performance différentes, qui pourraient évidemment séduire de nombreux organisateurs et artistes. Bref, je demande que ces lieux soient mis à disposition gratuitement car d'un côté ça apporte une aide complémentaire à la proposition que nous avons votée hier qui permettra de leur offrir des moyens financiers. De l'autre côté, la commune retrouvera une partie de ses moyens dans la location de ces salles mais aussi en louant le matériel communal qu'elle a à disposition et qui est important. La Ville s'est bien sûr dotée de matériel de scène pour pouvoir organiser ses propres manifestations – des lumières, des sons, des estrades, que sais-je? –, il y a donc déjà une quantité conséquente de matériel qui peut être mis à la disposition des organisateurs et qui pourra soulagier en partie le milieu culturel.

On vous demande donc beaucoup de générosité. M. Gomez me sautera peut-être à la gorge car ce seront encore quelques revenus de moins qui viendront s'ajouter aux quelques dizaines de milliers de francs qui manqueront suite au vote d'hier pour la suspension des amendes d'ordre jusqu'à la fin du mois d'avril. Dans le cadre de cet amendement je vais encore plus loin en évoquant le 31 décembre 2021. Il faudrait vraiment pouvoir faire tout notre possible pour aider ce milieu culturel sachant qu'on en a les moyens; c'est bien l'intérêt de cet amendement. J'espère donc que vous lui ferez bon accueil et que nous aurons la possibilité d'aider ces milieux culturels...

**Le président.** Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.



*M. Eric Bertinat.* Une autre de mes demandes concerne la nomination d'un responsable car les choses ne vont pas se faire en un claquement de doigts; il faudra tenir un agenda pour savoir à qui on prête les salles et le matériel qui devra aussi être récupéré. Je vous remercie pour votre attention.

#### *PROJET D'AMENDEMENT*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- jusqu'au 31 décembre 2021, de mettre gratuitement à la disposition des artistes et responsables de projets culturels genevois toutes les salles sises sur notre commune capables d'accueillir des événements culturels;
- jusqu'au 31 décembre 2021, de mettre à la disposition des organisateurs de manifestations tout le matériel communal des scènes, lumières, sonos, etc.;
- jusqu'au 31 décembre 2021, d'offrir les prestations inscrites sur le site du Bureau culturel;
- jusqu'au 31 décembre 2021, de nommer un responsable chargé de coordonner l'occupation des salles, le prêt du matériel et l'engagement du personnel permettant l'organisation de manifestations culturelles.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ces deux résolutions sont une nécessité, je le dis ainsi car je prends déjà acte de l'amendement de M. Bertinat que nous accepterons. Ces restrictions deviennent insupportables de manière générale et en particulier pour ce qui concerne la culture. Le lien social, caractéristique de toutes les activités culturelles et qui est aujourd'hui en perte de vitesse ne peut être remplacé par le télétravail, internet ou le streaming. Il faut donc que nous puissions dès à présent revenir petit à petit à des spectacles en présentiel. Les expériences menées à Barcelone et à Madrid sont devenues une nécessité et sont également envisagées par d'autres pays. Nous devons mettre tous nos efforts pour rouvrir progressivement les théâtres et les salles de concert dans le respect des mesures sanitaires et des mesures de protection nécessaires ainsi qu'avec une réduction probable des publics. Les échanges sociaux seront à nouveau possibles tout en respectant les gestes barrières qui s'imposent. Cette résolution va donc dans le bon sens, elle apporte évidemment un appui car c'est la Confédération qui décide, pas la Ville de Genève ou le Canton. Il est cependant nécessaire de mettre une certaine pression, de montrer la volonté de la Ville de rouvrir tous ces lieux, y compris les musées, considérant que la situation ne sera pas pire que dans les grands magasins où nous allons déjà et que les mesures sanitaires sont certainement plus faciles à prendre et supérieures dans un musée que dans un magasin. Transmettre

ainsi notre volonté au Canton puis à la Confédération permettra probablement d'accélérer la réouverture de ces différentes salles.

Il est évident que de savoir aujourd'hui que les activités musicales, théâtrales ou muséales reprennent fera un bien énorme à nos concitoyens et même à ceux qui n'y participaient peut-être pas tellement jusqu'ici. C'est pourquoi il est nécessaire d'essayer d'aller de l'avant en entreprenant ces démarches. La Ville de Genève est la deuxième ville du pays et un grand lieu de culture, ce qui devrait avoir une certaine influence. Nous devons donc faire cet effort. Aussi, il ne faut jamais oublier que la culture au sens large du terme c'est aussi l'Usine et Le Commun, dont on a parlé hier pour de nouveaux locaux et qui existe pour le moment au Bâtiment d'art contemporain (BAC). Ce sont des lieux essentiels pour notre jeunesse et il est important qu'elle sache que les choses avancent sur ce terrain-là.

Mesdames et Messieurs, la culture est incontestablement le ciment du vivre-ensemble, ce à quoi nous sommes très sensibles au Mouvement citoyens genevois contrairement à ce que disent certains. Nous soutenons la culture sous toutes ses formes et quelles qu'elles soient, même si certaines d'entre elles ne correspondent pas à notre ADN. Ce n'est pas notre rôle de discuter des contenus, par contre il est de notre responsabilité de faire en sorte que les contenants puissent être ouverts. Le Mouvement citoyens genevois vous invite à voter cette résolution avec l'amendement déposé par M. Bertinat, en espérant qu'elle recueille l'unanimité de ce Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR).** Je ne voudrais pas répéter les mêmes erreurs que celles faites pour les objets précédents. J'aimerais simplement dire que gouverner c'est prévoir, je m'étonne donc de la remarque du représentant du Parti socialiste car précédemment nous avons passé une heure à débattre d'un règlement interne au Conseil municipal puis une heure à parler d'une péripatéticienne – avec tout le respect qu'on peut avoir –, qui ne concerne qu'une personne et une petite partie de la population. Ici nous parlons de millions de francs que nous consacrons chaque année à la culture qui regroupe un grand nombre d'acteurs et d'institutions, nous parlons à la population, alors de grâce, laissez-nous terminer ce sujet ce soir. Nous n'allons pas prolonger inutilement le débat car il est important que nous votions cette résolution, je vous dis donc que nous accepterons de soutenir l'amendement proposé par l'Union démocratique du centre, si tant est que ces mesures n'ont pas déjà été mises en place par M. Kanaan, car elles sont très bonnes. Par ailleurs, nous avons entendu les Verts parler de l'importance des salles de cinéma qui sont effectivement des lieux parfaitement maîtrisables à notre sens, la possibilité étant donnée de contrôler les déplacements des gens et les distances entre eux. Si les Verts maintenaient cet amendement, le Parti libéral-radical le soutiendrait évidemment. Je vous remercie.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente.)*

**M. Alain de Kalbermatten** (PDC). Très rapidement... Je voulais vous dire... (*Rires. Commentaires.*) Je voulais apporter encore une petite pierre à l'édifice concernant la mise à disposition de salles, qu'il s'agisse de salles communales, du Grand Théâtre ou autres. Dans ce moment intermédiaire entre l'ouverture des musées et l'ouverture complète des lieux de culture qui surviendra peut-être en juin, nous pourrions imaginer d'aménager ces institutions comme des musées éphémères, par exemple en y organisant des expositions de photographie ou mieux encore en exposant des œuvres du Fonds municipal d'art contemporain qui contient une énorme collection qui dort, je ne sais plus où exactement, et qui pourraient être exposées dans un musée, au Grand Théâtre en qualité de musée éphémère ou en extérieur pour les objets qui s'y prêtent, afin que la population puisse s'en inspirer. Cela vaut aussi pour le Musée d'art et d'histoire (MAH), où un grand nombre d'œuvres sont dans les dépôts et pourraient être présentées dans différentes salles, dont au Grand Théâtre encore une fois, dans l'idée d'organiser des petits musées annexes où la population pourrait admirer des œuvres d'art tout en respectant les normes sanitaires qui sont actuellement en vigueur dans ces musées. Voilà pour l'ajout que je voulais faire pour compléter mon laïus de tout à l'heure. Je profite également de vous dire que nous soutenons l'amendement présenté par l'Union démocratique du centre.

**M. Monica Granda** (EàG). La situation sanitaire liée au Covid-19 a de nombreuses répercussions encore insoupçonnées, tant au niveau physique que psychique dans les différents aspects de nos vies. Nous vivons dans un semi-confinement imposé au quotidien, avec le port obligatoire du masque qui diminue fortement notre capacité d'expression corporelle jusqu'à l'interruption de nos liens sociaux par l'interdiction de manifestations culturelles de tous types. Soustraire la vie culturelle de nos habitudes, c'est-à-dire devoir renoncer aux bibliothèques, musées, théâtres et cinémas, a été et est encore une rude épreuve. Nous comprenons que la situation sanitaire soit encore critique à de nombreux égards et nous ne voulons pas la sous-estimer. Nous saluons d'ailleurs les mesures adoptées par la Ville de Genève depuis le 1<sup>er</sup> mars en vue d'assouplir les restrictions dans le domaine culturel.

Cela étant, nous croyons également qu'il faut aller plus loin et élargir la réflexion, non seulement pour répondre à la complexité de la situation mais aussi pour penser à une stratégie de réouverture des lieux de culture en Ville de Genève, comme le propose cette résolution avec une réouverture adaptée aux conditions sanitaires mais soutenable dans le temps. Nous ne connaissons pas encore le dénouement de cette pandémie et ne sommes pas à l'abri d'éventuelles complications

dues à l'apparition de nouvelles souches. Cependant, nous pouvons y penser et agir en conséquence. C'est pourquoi nous demandons au Conseil administratif de concerter les divers secteurs de la culture pour élaborer ensemble des solutions pérennes et des perspectives sur le long terme pour que le monde de la culture puisse faire face à cette crise tout comme à de potentielles crises futures afin que la vie culturelle retrouve sa vigueur et nous contamine tous du virus de l'espoir dont nous avons tant besoin.

**M. Sami Kanaan, maire.** J'aimerais tout d'abord remercier les proposant de nous avoir donné l'occasion une fois de plus, et c'est très important, de réaffirmer de manière unanime je l'espère un soutien fort de notre Ville, deuxième ville de Suisse, à son offre culturelle qui est extrêmement riche, diversifiée et de très haut niveau. Cela a été dit, les activités culturelles sont absolument essentielles. Cette crise a notamment eu pour effet pervers de classer de manière très binaire les activités dites essentielles et non essentielles selon des critères pas toujours très lisibles. Si pour des raisons sanitaires je peux entendre, et je pense que vous aussi, la volonté des autorités notamment fédérales de limiter les flux de personnes au minimum afin de limiter aussi les risques de propagation du virus, ce qui est une priorité incontestable, il est vrai que classer systématiquement les institutions, l'offre et les acteurs culturels dans une catégorie non essentielle est tout à fait choquant et humiliant.

Je salue le Luxembourg, ce petit pays, et certaines régions d'Espagne qui ont décrété que la culture était au contraire essentielle pour le bien-être collectif, pour le vivre-ensemble et pour la santé mentale. Dans certains pays, les localités peuvent décider d'elles-mêmes de rouvrir ou de fermer des lieux culturels, or tel n'est pas le cas chez nous où les décisions sont essentiellement fédérales et subsidiairement cantonales. Je peux vous dire que si le Conseil administratif avait pu ouvrir les théâtres ou les cinémas, il l'aurait fait. L'automne dernier, nous avons eu l'occasion de prouver de manière très concrète que nos acteurs culturels sont parfaitement capables de respecter des plans de protection tout à fait fiables. A ma connaissance en tout cas, et ça a été confirmé par différentes sources, aucun foyer d'infection n'a été détecté lors de la tenue d'événements au Festival de la Bâtie, au Grand Théâtre, à l'Usine, dans tous les théâtres et dans tous les autres lieux, à l'Association pour la danse contemporaine, etc.

Aujourd'hui, la population a envie et besoin de retrouver son offre culturelle, le public répondant présent dès que celle-ci est à nouveau proposée. On l'a vu en mai dernier avec les librairies qui ont été prises d'assaut, l'été dernier au Théâtre de l'Orangerie, lors des concerts de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et bien sûr avec toute l'offre de l'automne avant la fermeture à la fin du mois d'octobre. De plus, on ne comprend effectivement pas très bien que certains mois

les bibliothèques sont ouvertes et les librairies fermées, et le contraire les mois suivants. Ces décisions deviennent difficilement lisibles pour la population.

Mesdames et Messieurs, afin de pouvoir envisager de nouvelles perspectives dans les prochains mois nous souhaitons que la campagne de vaccination puisse enfin se déployer comme prévu à large échelle, ce qui n'est pas encore le cas. Je m'étonne d'ailleurs fortement du manque de respect des engagements de la part d'entreprises privées qui ont pourtant reçu des subsides massifs de la collectivité en Europe et ailleurs et qui ne respectent absolument pas leurs engagements en matière de livraison de vaccins, ce qui est extrêmement choquant. Je suppose que tôt ou tard ces vaccins seront livrés. Par ailleurs, vous avez vu que le Conseil fédéral propose désormais des stratégies de dépistage massif pour couper court à toute chaîne de propagation, y compris aux employeurs; nous verrons donc dans quelle mesure la Ville de Genève pourra participer à cet effort.

Pour revenir à l'enjeu culturel, les musées au moins ont effectivement pu rouvrir en début de mois, au même titre que les bibliothèques qui ont pu rouvrir leur prêts et dont l'accès aux salles de lecture a rencontré un grand succès. Les musées rencontrent eux aussi un succès tout à fait réjouissant. J'aimerais relever ici que l'action de gratuité aux musées concerne l'ensemble des musées genevois, en Ville de Genève et en Ville de Carouge, tout comme les musées privés, grâce à une très belle collaboration que j'avais initiée il y a quelques années au sein de la Conférence des musées et grâce également à un soutien matériel de la Ville de Genève. Profitez-en donc, tous les musées sont encore gratuits durant les trois prochains week-ends et présentent de très belles expositions, notamment la nouvelle exposition du Musée d'art et d'histoire intitulée *Walk on the water*. Cela ne suffit toutefois pas. Nous voulons que les arts vivants puissent être actifs, sachant que leurs plans de protection sont prêts, en envisageant notamment une occupation limitée à un tiers de la capacité. Cela devient urgent et cette résolution tombe bien de ce point de vue là, car il est plausible que le Conseil fédéral fasse de nouvelles annonces ce vendredi et mette en consultation des mesures auprès des cantons jusqu'au vendredi suivant. Or, je relève encore une fois, Mesdames et Messieurs, que les villes ne sont jamais consultées.

Dans ce pays, la moitié des budgets publics pour l'offre culturelle est assurée par les villes, ces dernières ne sont toutefois pas consultées par les autorités fédérales et cantonales. Pour l'anecdote, bien que ça ne soit pas drôle, je n'ai même pas reçu un accusé de réception quand j'ai écrit au Conseil d'Etat au nom du Conseil administratif lors de la consultation précédente pour leur demander d'avoir les textes à l'avance, c'est-à-dire au moment où ils les reçoivent. Dans ce pays, il y a un mépris patent pour les villes en général qui commence à être choquant. Il y a une sorte d'ignorance, comme si nous ne jouions aucun rôle alors que nous sommes aux premières loges. Cela dit, en plus des pressions et du travail des milieux concernés, que j'aimerais d'ailleurs saluer, des artistes à titre

individuel, leurs associations et leurs fédérations, la task force culture et plein d'autres, appuyés par des parlementaires fédéraux, se battent pour que le statut de la culture soit enfin reconnu. Je dois répéter ce que j'ai dit hier, à savoir que tous ces efforts auront des effets positifs aujourd'hui je pense, car rarement il y a eu une telle sensibilisation au statut des artistes en général. Je ne m'aventure pas à énoncer des objectifs Mars que l'on ne peut pas tenir, mais j'espère simplement que très prochainement et réalistement les autorités fédérales reconnaîtront enfin le statut vital de la culture et accepteront une réouverture. Je vous remercie.

**La présidente.** Merci, Monsieur le maire. Dans un premier temps je passe au vote de l'amendement déposé par M. Eric Bertinat pour l'Union démocratique du centre, qui propose quatre nouvelles invites valables jusqu'au 31 décembre 2021. Je ferai ensuite voter sur la résolution.

**Mis aux voix, l'amendement de M. Eric Bertinat est accepté sans opposition (74 oui et 1 abstention).**

**Mis aux voix, le renvoi de la résolution amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (75 oui).**

La résolution est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- jusqu'au 31 décembre 2021, de mettre gratuitement à la disposition des artistes et responsables de projets culturels genevois toutes les salles sises sur notre commune capables d'accueillir des événements culturels;
- jusqu'au 31 décembre 2021, de mettre à la disposition des organisateurs de manifestations tout le matériel communal des scènes, lumières, sons, etc.;
- jusqu'au 31 décembre 2021, d'offrir les prestations inscrites sur le site du Bureau culturel;
- jusqu'au 31 décembre 2021, de nommer un responsable chargé de coordonner l'occupation des salles, le prêt du matériel et l'engagement du personnel permettant l'organisation de manifestations culturelles.

**7. Résolution du 9 mars 2021 de M<sup>me</sup> et MM. Eric Bertinat, Marie-Agnès Bertinat, Didier Lyon, Vincent Schaller, Christo Ivanov, Pascal Altenbach et Pierre Scherb: «Pour une saine et complète stratégie de réouverture des lieux de culture en Ville de Genève» (R-279)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- les restrictions actuellement en vigueur selon l’ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l’épidémie de Covid-19 du 19 juin 2020;
- les nouvelles mesures prises par la Confédération en date du 13 janvier 2021 visant à restreindre à nouveau les activités culturelles jusqu’au 28 février au moins;
- le doute quant à la reprise possible de celles-ci après cette date;
- la place prépondérante de la culture dans le budget de la Ville de Genève;
- la précarité financière dans laquelle se retrouvent les acteurs culturels à la suite de ces décisions;
- le coût de leur inactivité pour la collectivité;
- le poids de leur silence sur leur moral comme sur le nôtre;
- la perte de lien social dans une population privée de manifestations culturelles;
- le télétravail via internet ou le streaming ne pouvant remplacer le jeu vivant;
- le sacrifice infligé ainsi à ce secteur étant devenu dangereux pour sa survie;
- l’expérience menée par les autorités espagnoles pour faire revivre ce secteur (à Barcelone et à Madrid);
- la volonté des autorités autrichiennes, polonaises, italiennes et bientôt françaises de tenter de telles expériences;
- les mesures sanitaires actuellement disponibles pour assumer le retour à une certaine normalité;
- le besoin de donner un objectif à moyen terme à tous les acteurs du monde culturel ainsi que de donner un signe d’espoir à la population par des temps par trop moroses;
- que la Ville de Genève dispose de nombreuses salles à dimension maîtrisable, où la distanciation sociale est déjà largement garantie par les divers niveaux disponibles (une à trois galeries) et les mesures diverses mises en place depuis plusieurs mois par les directions responsables;

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d’ordonnancement, 5381.

- que le milieu de la création est spécialement capable d’adaptabilité en toutes circonstances, notamment face aux difficultés;
- que les frais administratifs induits par les projets culturels doivent être réduits et ainsi permettre aux aides financières municipales d’atteindre leur but, c’est-à-dire apporter un financement de soutien «des métiers de la culture et de l’offre culturelle dans le contexte de la crise sanitaire du Covid», tel qu’annoncé dans la proposition PR-1447;
- qu’il convient de compléter la résolution R-277,  
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- jusqu’au 31 décembre 2021, de mettre gratuitement à la disposition des artistes et des responsables de projets culturels genevois toutes les salles sises sur notre commune capables d’accueillir des événements culturels;
- jusqu’au 31 décembre 2021, de mettre à la disposition des organisateurs de manifestations tout le matériel communal des scènes, soit lumière, sonos, etc.;
- jusqu’au 31 décembre 2021, d’offrir les prestations inscrites sur le site du Bureau culturel;
- jusqu’au 31 décembre 2021, de nommer un responsable chargé de coordonner l’occupation des salles, le prêt du matériel et l’engagement du personnel, permettant ainsi l’organisation de manifestations culturelles.

*(Cet objet est retiré par ses auteurs.)*

**La présidente.** Je passe à l’annonce des nouveaux objets déposés durant cette session. Il y en a un paquet!



## 8. Propositions des conseillers municipaux.

**La présidente.** Nous avons reçu les projets de délibération, résolutions et motions suivants:

- PRD-289, de *MM.* et *M<sup>mes</sup>* *Timothée Fontolliet, Delphine Wuest, Brigitte Studer, Eric Bertinat, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Olivier Gurtner, Maryelle Budry* et *Laurence Corpataux*: «Piétonisation de Rive sans parking souterrain»;
- PRD-290, de *MM.* et *M<sup>mes</sup>* *Timothée Fontolliet, Pascal Holenweg, Louise Trottet, Oriana Brückner, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer* et *Daniel Sormanni*: «Retrait des propositions obsolètes»;
- R-280, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* *Michèle Rouillet, Rémy Burri, Pierre de Boccard, Florence Kraft-Babel, John Rossi, Maxime Provini, Patricia Richard, Eric Bertinat, Marie-Agnès Bertinat, Vincent Schaller, Luc Barthassat, Daniel Sormanni, Christian Steiner* et *Yasmine Menétrey*: «Pour que la Ville de Genève exclue l’écriture inclusive au sein de ses services et du Conseil municipal»;
- R-281, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* *Joëlle Bertossa, Olivier Gurtner, Timothée Fontolliet, Pascal Holenweg, Pierre-Yves Bosshard, Ahmed Jama* et *Oriana Brückner*: «Maintenons les cartes journalières des Chemins de fer fédéraux (CFF)»;
- M-1602, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* *Yasmine Menétrey, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore* et *Daniel Sormanni*: «Donnons la gratuité des Transports publics genevois (TPG) aux enfants et aux jeunes de 8 à 25 ans résidant en ville de Genève»;
- M-1603, de *M.* *Nicolas Ramseier*: «Pour que les travaux de commissions entrent pleinement dans le XXI<sup>e</sup> siècle»;
- M-1604, de *MM.* et *M<sup>me</sup>* *Christo Ivanov, Marie-Agnès Bertinat, Luc Barthassat, Pierre Altenbach, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Eric Bertinat, Vincent Schaller, Didier Lyon* et *Pierre de Boccard*: «Pour une démolition/reconstruction du bâtiment du Bout-du-Monde sans suppression des terrains de football»;
- M-1605, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* *Louise Trottet, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Matthias Erhardt* et *Laurence Corpataux*: «Occupons l’inoccupé, des bureaux pour les sans-abris!»;
- M-1606, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* *Brigitte Studer, Bénédicte Amsellem, Corinne Bonnet-Mérier, Audrey Schmid, Gazi Sahin, Monica Granda, Livia Zbinden, Olivier Gurtner* et *Laurence Corpataux*: «Stop aux marchands de sommeil – la Ville s’engage pour des conditions de logement dignes».

## 9. Interpellations.

Néant.

## 10. Questions écrites.

- QE-586, de *M. Eric Bertinat*: «La commune déneige avec empressement les pistes cyclables, mais qu'en est-il des trottoirs et du réseau routier pris sous la neige et la glace?»;
- QE-587, de *M. Eric Bertinat*: «Trop tard. Peut-être pas...»;
- QE-588, de *M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey*: «Quel est le coût estimé pour favoriser les transports et la mobilité des jeunes en ville de Genève?»;
- QE-589, de *M. Maxime Provini*: «Fonds Zell et rupture de dialogue entre la Ville de Genève et le Canton, quels impacts sur la politique en faveur des personnes âgées?»;
- QE-590, de *M. Matthias Erhardt* et *M<sup>me</sup> Louise Trottet*: «Accès aux locaux de vote pour les personnes à mobilité réduite»;
- QE-591, de *M<sup>mes</sup>* et *MM. Dorothee Marthaler Ghidoni, Oriana Brücker, Pascal Holenweg* et *Théo Keel*: «Mandats confiés par la Ville de Genève aux entreprises»;
- QE-592, de *M<sup>me</sup> Léonore Baehler*: «Comment la Ville de Genève entend-elle protéger sa biodiversité?».

**La présidente.** J'en ai fini pour ce soir, bonne rentrée et bonne nuit. Nous nous retrouverons les 29 et 30 mars prochains.

Séance levée à 23 h 10.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	5534
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	5534
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	5534
4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 février 2020 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total brut de 11 831 900 francs dont à déduire des recettes totales pour 3 528 800 francs, soit un montant total net de 8 303 100 francs, ainsi qu'une délibération foncière, à savoir:	
– Délibération I: 9 767 900 francs brut destinés aux travaux d'aménagements de la voie verte au quai du Cheval-Banc, au réaménagement du passage sous le pont des Acacias et à la restauration des barrières historiques dont à déduire une recette totale de 3 252 500 francs (subventions fédérales et participation de la commune de Carouge), soit 6 515 400 francs net.	
– Délibération II: 2 064 000 francs brut destinés à la mise en séparatif des collecteurs des eaux du réseau secondaire, du quai du Cheval-Blanc et, pour partie, du quai des Vernets, dont à déduire une recette de 161 600 francs (participation propriétaires privés) et la récupération de la TVA de 114 700 francs, soit 1 787 700 francs net.	
– Délibération III: mise en place d'une concession d'usage du domaine public cantonal au profit de la Ville de Genève pour le passage de la voie verte sous le pont des Acacias. Parcelles DP cantonal N <sup>os</sup> 3513, 3621 et 3620 de Genève-Plainpalais (PR-1394 A) . . . . .	5535
5. Motion du 28 mai 2020 de M <sup>mes</sup> et M. Omar Azzabi, Ariane Arlotti et Brigitte Studer: «Une rue «Grisélidis Réal, écrivaine et prostituée» au nom de la dignité et de la reconnaissance des travailleur.euse.x.s du sexe à Genève» (M-1532) . . . . .	5561
6. Résolution du 9 février 2021 de M <sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Michèle Rouillet, Maxime Provini, Alain de Kalbermatten, Vincent	

Latapie, Patricia Richard, Nadine Béné, Laurence Corpataux, Yves Herren, Eric Bertinat, Vincent Schaller et Danièle Magnin: «Pour une saine stratégie de réouverture des lieux de culture en Ville de Genève» (R-277) . . . . .	5579
7. Résolution du 9 mars 2021 de M <sup>me</sup> et MM. Eric Bertinat, Marie-Agnès Bertinat, Didier Lyon, Vincent Schaller, Christo Ivanov, Pascal Altenbach et Pierre Scherb: «Pour une saine et complète stratégie de réouverture des lieux de culture en Ville de Genève» (R-279) . . . . .	5595
8. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	5597
9. Interpellations . . . . .	5598
10. Questions écrites . . . . .	5598

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Isabelle Roch-Pentucci*